

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY

SEANCE DU MARDI 30 MARS 2010

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Merci chers collègues d'avoir répondu à cette invitation officielle pour une réunion importante, car il s'agit du vote du budget.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale.

M. LE MAIRE.- Je voudrais dire le plaisir que j'ai d'accueillir et d'installer une nouvelle conseillère municipale, Monique VANDENBERGHE, qui succède et remplace Stéphanie POTTIER, qui m'a fait part de sa démission le 25 mars. Je remercie Stéphanie, ce n'est pas facile pour elle ; elle s'engage dans une nouvelle carrière professionnelle, on peut le comprendre ; à un départ succède une arrivée, on connaît bien Monique VANDENBERGHE, car sans être élue, elle est déjà sur tous les fronts, on a pu le voir le week-end dernier encore ; je suis très heureux de l'accueillir parmi nous au sein du conseil municipal.

(Applaudissements)

MME VANDENBERGHE.- Merci, Monsieur le Maire ; bonsoir à tous ; je suis heureuse de rejoindre un conseil municipal divers, dynamique et efficace ; ma conception du travail en équipe est comme sur un stade, de jouer collectif, avec humilité, respect, désintéressement, et si possible dans la bonne humeur et la convivialité ; dans cet esprit, vous pouvez compter sur mon implication et ma franchise la plus totale.

M. LE MAIRE.- Nous n'en doutons pas.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à M. BARDOUX)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA (absente, pouvoir à Mme MARTELLE)
Claude FILLION (absent)
Chantal BONNEAU
Bernard MARLIOT
Marie-Jeanne FERRAND
Omar FENARDJI (absent)
Monique VANDENBERGHE
Dominique JOURDAIN
Eric BREME
Danielle BOUVIER
Serge FONTAINE
Bruno BIANCHETTI
Jean-Marie TURPIN
Frédérique YONNET
Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à Mme YONNET)

M. LE MAIRE.- Comme le veut la tradition, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance ; Dominique DOUAY assume avec brio cette tâche et aura de nouveau cette lourde responsabilité.

(Aucune intervention)

Je vous demande une modification à l'ordre du jour avec l'autorisation d'y ajouter une motion pour l'institution d'une journée de la Résistance que nous lira Monsieur BEAUVOIS tout à l'heure.

(Aucune intervention)

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

Action en justice devant le tribunal administratif d'Amiens – Société Hexgo.

M. LE MAIRE.- La société HEXGO a réalisé pour le compte de la ville un investissement au stade, un vestiaire, avec toute une série de malfaçons ; il est inadmissible que nous n'ayons pas pu réussir, d'abord à l'amiable, à faire terminer ces travaux et je vous demande l'autorisation d'aller en justice devant le tribunal administratif d'Amiens.

Convention d'occupation de locaux avec les Mamans bénévoles.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de la mise à disposition d'un local à U1.

AFFAIRES GENERALES

Action en justice devant le Tribunal Administratif d'Amiens – Entreprise ECM.

M. REZZOUKI.- Il est demandé dans la délibération d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif d'Amiens, devant lequel on devra se présenter, suite à une requête adressée par l'entreprise ECM ; cette entreprise délivrait des produits d'entretien de voirie à la ville de Château-Thierry, sans forcément rentrer dans le cadre du code des marchés publics, c'est-à-dire répondre au marché pour pouvoir commander pour l'entreprise ; devant le refus de la municipalité de commander en direct à l'entreprise, qui n'a pas

été attributaire du marché, elle a décidé de déposer une requête contre le marché public lancé à ce sujet.

M. LE MAIRE.- Pas de remarque ?

(Aucune intervention)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

Tableau des emplois permanents - Refonte.

M. LE MAIRE.- Jean-Pierre DUCLOUX est retenu pour une réunion importante concernant les clubs de foot de Château-Thierry, Monsieur BARDOUX présentera les rapports concernant le personnel.

M. BARDOUX.- Je ne fais pas lecture détaillée de la délibération, le tableau présenté est simplement une synthèse de l'ensemble des emplois au 1er mars 2010 sur la commune ; cette délibération avait été prise la dernière fois, c'est une remise à niveau complète, sans changement par rapport aux effectifs, car nous les votons au fur et à mesure quand nécessaire ; cette délibération remet simplement l'ensemble des filières et des agents au clair, comme cela avait été fait en 2007.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Rémunération des étudiants stagiaires.

M. BARDOUX.- La loi pour l'égalité des chances prévoit que les stages en entreprise font l'objet d'une convention de stage, entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité et lorsqu'ils sont supérieurs à 2 mois, ils bénéficient d'une gratification dont le montant est fixé par décret ; nous proposons que la gratification due aux stagiaires soit fixée à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, pour une durée de présence égale à la durée légale du travail, soit 398 € par mois, les stagiaires pouvant bénéficier du remboursement des frais de mission engagés dans le cadre du stage ; cette délibération permet d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions de stage pour une durée de présence de 2 mois à 6 mois maximum et d'engager les dépenses de gratification des stagiaires.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Indemnité des élus.

M. BARDOUX.- Dans un souci de solidarité avec les associations, nous avons décidé de revoir à nouveau, comme ce fut le cas l'an dernier, le niveau

d'indemnité des élus ; c'est un système en cascade ; l'indemnité du Maire est fixée sur un taux d'indice, comme celle des adjoints, dans les conditions applicables pour les communes bénéficiant de la DSU ; le Maire et les adjoints abandonnent 20 % de leur dotation d'indemnités pour les reverser aux conseillers municipaux délégués, eux-mêmes abandonnant 20 % et les reversant aux conseillers municipaux ; nous proposons de retenir une baisse de 3 % à compter du 1er avril 2010 du montant des indemnités ; on économise ainsi sur le budget 4.300 €.

MME YONNET.- Cela fait combien en total ?

M. BARDOUX.- 4. 300 €.

MME YONNET.- Qu'allez-vous en faire ? Vous les répartissez entre les associations ?

M. LE MAIRE.- Cela tombe dans le budget.

MME YONNET.- Cela tombe dans la masse donc.

Notre groupe Droite unie a une autre proposition à faire, qui ne concerne que nous ; nous ne proposons pas cela aux autres élus obligatoirement ; c'est de laisser l'intégralité de nos émoluments et que vous vous engagiez à les reverser au CCAS ; j'interviens pour Alain VERCAUTEREN et moi-même.

MME LEFEVRE.- Je ne peux dire que « merci ».

M. LE MAIRE.- Ce serait plus simple de le faire à titre personnel.

MME YONNET.- Quand je dis « à titre personnel », c'est le groupe Droite unie, Alain VERCAUTEREN et moi ; c'est pourquoi en introduction je disais que je ne faisais pas la demande pour tout le monde mais pour notre groupe, en solidarité avec le CCAS qui rencontre des difficultés.

M. LE MAIRE.- Nous revenons au vote des indemnités.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Nous avons retenu votre proposition.

FINANCES

Compte administratif général 2009.

M. BARDOUX.- Il semble logique de passer d'abord le compte de gestion, puis voir ensuite le compte administratif, le vote des taxes et le budget primitif.

Vous l'avez eu dans vos dossiers ; dans vos pochettes, vous avez un tableau de synthèse qui avait été remis à la commission des finances ; il présente de manière synthétique les résultats de l'exercice, les reports, les restes à réaliser, les résultats cumulés, à la fois pour le compte de gestion et le compte administratif qui s'appuient sur les mêmes informations.

Le compte administratif a été marqué par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une situation améliorée par rapport au budget primitif voté l'an dernier ; les recettes par rapport au budget primitif sont supérieures de 1,4 %, elles sont en hausse par rapport à 2008 de 2,5 % ; cela nous a apporté un surcroît de recettes de 270.000 €.

La lecture des documents est compliquée, je cherche à comparer le compte administratif au budget primitif ; cela vous obligerait si vous cherchiez à le faire dans les documents, à jongler sur plusieurs dossiers, ce qui n'est pas simple.

Les charges sont inférieures à ce que nous avons voté voici un an de 2,4 %, même si elles sont en légère hausse par rapport à l'année dernière ; baisse des charges de fonctionnement d'un peu plus de 400.000 €, c'est important ; une bonne partie de cette baisse des charges provient de la baisse des intérêts de la dette que l'on avait inscrite l'an dernier à un niveau comparable à 2008 et qui a beaucoup baissé dans l'année, et nous a fait économiser en intérêts à peu près 200.000 € ; des recettes supérieures à ce qu'on avait budgété, des charges inférieures, le delta faisant apparaître une épargne supérieure à ce qui était prévu ; elle progresse de 17 % à 2,9 M€ ; l'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement ; une fois la dette remboursée de 2 M€ l'an dernier, l'épargne nette a doublé et est passée de 450.000 € à 950.000 €.

Je rappelle l'historique de l'épargne nette : elle était à 760.000 € en 2007, à 444.000 € en 2008, et qui remonte à 958.000 € en 2009, avec une dette stabilisée à hauteur de 16 M€ ; ce sont plutôt des bons chiffres dans la gestion de l'année 2009 ; il ne faut pas s'enthousiasmer par rapport à cela ; nous le verrons sur le budget primitif 2010, nous sommes face à des phénomènes de fond sur les recettes et dépenses, sur lesquels nous devons poursuivre une gestion rigoureuse.

Sur l'investissement, la réalisation des dépenses d'équipement hors reports, car une partie des dépenses d'équipement sont réalisées et une autre partie peut être reportée d'un budget sur l'autre et une partie annulée si l'opération ne se fait pas ; sur les dépenses d'équipement réalisées effectivement au 31 décembre, nous avons exécuté 60 % de ce qui avait été mis au budget, 4,580 M€ ; je ne prends pas en compte les dépenses du budget annexe sur les cuisines ; nous avons reporté 2,2 M€ d'investissement de 2009 à 2010, ce qui équivaut à une exécution réelle de 80 % du budget prévu ; c'est un taux raisonnable.

Sur les recettes de subventions sur le budget d'investissement, sans les reports, nous avons sur les subventions réalisées seulement 28 % des subventions prévues ; en revanche, si l'on prend en compte les reports, nous exécutons à 96 % ; le niveau de subvention avait été fixé à un niveau élevé, et avec les reports, nous exécutons 96 % du budget. En décision modificative en décembre, nous avons inscrit 1,5 M€ d'emprunt qui sont en report.

Pour revenir au compte de gestion et au résultat, les chiffres donnés sont traduits dans la délibération du compte de gestion du budget général ; si l'on raisonne sur le compte de gestion, le résultat de fonctionnement est de 4,790 M€ ; sur les réalisations de l'exercice, nous avons un résultat de 2,37 M€ en fonctionnement, un résultat de moins 0,9 M€ en investissement ; un résultat de l'année 2008 reporté apporte un résultat de 2,4 M€, un déficit d'investissement reporté de moins 2,6 M€ ; en sommant ces éléments, le total de réalisations du résultat de fonctionnement de 2009 est de 4,79 M€, le résultat d'investissement de moins 3,625 M€ et un résultat global 2009 hors report de 1,164 M€ ; ces éléments figurent au compte de gestion.

Si l'on ajoute les restes à réaliser, les reports de 2009 à 2010, nous avons plus de recettes reportées que de dépenses, qui donne un excédent de 1,378 M€ ; cela aboutit au résultat cumulé final de fonctionnement de 4,790 M€ ; en besoin de financement, c'est-à-dire l'investissement, moins 2,246 M€ et un résultat global de 2,543 M€ ; ces trois derniers chiffres figurent au compte administratif.

Ces éléments sont repris dans la première délibération sur le compte de gestion du budget général et sur le compte administratif général ; vous retrouvez tous les éléments, y compris le total des dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que les résultats ; avez-vous des questions ?

M. JOURDAIN.- Si j'ai bon souvenir, la commune ne s'acquitte plus du contingent incendie du SDIS, c'est la communauté de communes, quel est le montant de la non-dépense que nous avons réalisé cette année sur le budget 2009 ?

M. BARDOUX.- En 2009, nous avons dépensé 833.000 €.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas imputable sur le compte administratif 2009.

M. BARDOUX.- Nous avons eu cette dépense à notre budget en 2009.

M. LE MAIRE.- C'est le transfert.

M. BARDOUX.- Il est effectif au premier janvier 2010 ; c'est une charge de 833.000 € en 2009.

M. TURPIN.- Le raisonnement tiendra en 2010.

M. BARDOUX.- Dans la présentation du budget, nous devons le corriger de cet effet, sinon les chiffres ne veulent pas dire grand chose.

M. LE MAIRE.- L'effet va apparaître au budget, mais pas dans le compte administratif 2009.

M. BARDOUX.- Depuis plusieurs années, c'était une dépense qui progressait à un rythme très élevé, supérieur à l'inflation, et supérieur à la moyenne des dépenses du budget.

M. TURPIN.- C'est une opération blanche.

M. BARDOUX.- Oui, techniquement, mais si l'on regarde cette charge sur 5 ans, elle a fortement pénalisé notre budget au cours des dernières années ; la question est : va-t-elle se stabiliser ? La communauté de communes va-t-elle bénéficier d'une plus faible augmentation ?

M. LE MAIRE.- Le débat sera repris tout à l'heure sur ce sujet ; sur le résultat du compte administratif, avez-vous d'autres questions ?

(Aucune intervention)

Je laisse le soin à Jean-Pierre BENTZ de faire procéder au vote du compte administratif en sa qualité de doyen.

(Monsieur le Maire quitte la salle 19 heures 25).

Monsieur BENTZ, Président.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

(Le maire rentre en séance à 19 heures 26)

Compte administratif annexe restauration 2009.

M. BARDOUX.- Des dépenses de fonctionnement de 982.000 €, équilibrées évidemment car le budget général de la ville compense le déficit d'exploitation ; en investissement, des dépenses à 148.000 € et des recettes à 154.000 € ; avez-vous des questions ? Nous reviendrons sur les éléments du budget restauration pour le budget 2010.

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Je propose le vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Affectation du résultat 2009 au budget primitif général 2010

M. BARDOUX.- Le résultat de fonctionnement disponible est de 4,790 M€ ; le besoin de financement total à couvrir est composé de 3,625 M€ de résultat d'investissement hors report et 1,378 M€ de solde de restes à réaliser ; le 3,625 M€ est en négatif, le report est en positif, c'est un solde de 2,246 M€ de besoin de financement global sur l'investissement ; il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à ce besoin de financement des investissements à l'euro près, et d'affecter le solde, c'est-à-dire le total cumulé, 2,543 M€, au résultat de fonctionnement reporté sur le budget suivant, et enfin de reporter la ligne du solde d'exécution de la section d'investissement, avec le solde débiteur de 3,625 M€ ; Avez-vous des questions ?

M. JOURDAIN.- Il n'y a guère d'autre solution.

M. BARDOUX.- C'est la logique.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Affectation du résultat 2009 au budget annexe restauration 2010.

M. BARDOUX.- On reporte 0 € d'excédent de fonctionnement capitalisé, on reporte le solde créditeur en 2010 de 286 € et on reporte le solde d'exécution de la section d'investissement, un solde créditeur de 8.350 € ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Formation des élus - Débat.

M. BARDOUX.- Comme chaque année, nous devons vous présenter le compte rendu des formations réalisées par les élus au cours de l'année précédente : vous avez la synthèse dans votre dossier, nous avons inscrit 6.000 € au budget, avec comme formations réalisées, une formation au congrès de l'union nationale des CCAS, pour Madame LEFEVRE de 160 €, une formation sur le thème de l'Europe pour le Maire : 350 €, une formation sur les équipements sportifs pour Monsieur DUCLOUX, 592 € et une journée d'étude organisée par l'association des petites villes de France pour 500 € ; le total de dépense de formation : 1.262 € sur les 6.000 € inscrits au budget.

Les perspectives de formation pour 2010, la somme globale de 6.000 € est inscrite au budget, comme l'année précédente, avec les mêmes axes de formation : gestion financière, formation technique expression orale conduite de réunion, développement durable et intervention de la collectivité dans l'urbanisme, la politique culturelle, éducative et sociale ; avez-vous des questions ?

MME BOUVIER.- Comme c'est un débat obligatoire, je souhaiterais y participer et poser une question : est-il possible de se voir refuser une formation dès lors qu'elle figure dans la liste des perspectives des élus ? Cette question inclut la question suivante : qui a le pouvoir de décision ? Le conseil ? Une commission ? Les services ? Car dans ce domaine, il ne saurait y avoir de discrimination entre les élus, dès lors que sont respectés les critères définis par la loi ; je les cite, il y en a deux : l'organisme de formation doit être agréé et le coût doit être raisonnable. Ma question reste posée.

M. LE MAIRE.- Sur l'aspect juridique, je ne sais pas, nous allons nous renseigner, à moins que des juristes autour de la table puissent nous aider à trouver les réponses ?

Sur l'aspect pratique, je peux apporter des réponses : quand une demande de formation est déposée la veille pour le lendemain, il n'est pas possible de réunir une commission ; la moindre des choses est d'avoir un dossier, d'être prévenu, c'est ainsi que nous procédons, et c'est la raison pour laquelle il n'a pas été donné de réponse positive ; si vous suivez la règle que je viens d'énoncer et venez nous transmettre votre demande au préalable, nous la regarderons avec beaucoup d'attention, d'autant plus que le sujet pour lequel vous souhaitiez une formation n'était pas inscrit dans les propositions formulées par le conseil municipal en 2009, me semble-t-il ; là, nous l'avons joint ; c'était une formation dans le domaine de l'environnement et de l'écologie, comme vous le souhaitiez à ce moment, qui vous avait été refusée.

Pour le fonctionnement, quelle est la procédure à suivre ? Nous avons l'ambition d'être légalistes et nous la suivrons ; vous comprendrez bien que la veille pour le lendemain, c'est difficile.

MME BOUVIER.- Merci de votre réponse qui nécessite de plus amples informations auprès de nos collègues conseillers municipaux ; ce n'était pas la veille, mais deux jours avant.

M. LE MAIRE.- Certes, 48 heures avant.

MME BOUVIER.- Il y avait une documentation suffisamment importante et conséquente pour satisfaire votre curiosité ; il y avait l'organisme agréé, l'objectif, le coût qui n'était pas énorme, il ne dépassait pas 300 € quoi qu'en dise Monsieur le directeur général des services ; j'ai vu d'autres formations plus élevées ; cette fois, je n'ai pas eu les perspectives dans mon retour de l'année 2009 ; je n'ai eu dans mon retour que les perspectives de formation de l'année 2008 ; je ne sais pas s'il y avait le développement durable en 2009 ; il est apparu en 2010, effectivement.

Les éléments étaient bien là ; vous n'avez pas accepté cette formation, c'est vous qui, au téléphone, l'avez dit à Monsieur le directeur général des services ;

je ne voulais pas aller jusque là, je voulais rester générale et globale ; je n'ai pas eu satisfaction dans la réponse.

M. JOURDAIN.- Pour l'amélioration du fonctionnement du conseil, puisque, à ma connaissance, le règlement intérieur n'indique rien quant au délai de prévenance pour l'acceptation d'accès aux formations, je vous demande de faire modifier le règlement intérieur pour que dorénavant, on soit clairement informé des conditions dans lesquelles on peut accéder ou pas ; la raison qui a été donnée à cette demande de formation qui a été refusée est que ce n'était pas prévu dans le plan de formation de l'année 2008 ; vous-même avez, je crois, suivi une formation concernant les politiques européennes qui n'était pas prévue formellement non plus ; je ne conteste pas la vocation que les élus ont à se former, mais je voudrais que nous évitions pour l'avenir toute suspicion de discrimination entre les collègues.

M. LE MAIRE.- Nous passons au point suivant.

M. JOURDAIN.- Je vous ai demandé de prévoir d'inscrire cela dans le règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Je dis que l'on passe au point suivant.

Vote des trois taxes.

M. BARDOUX.- Le conseil municipal décide de retenir les taux suivants pour 2010 : taxe d'habitation 18,04 %, foncier bâti 22,48 % et foncier non bâti 45,74 %, taux inchangés par rapport à l'année dernière ; vous avez à l'écran l'évolution des taux d'imposition sur les deux premières années des trois derniers mandats, 1996-1997, 2002-2003 et 2009-2010 ; en 1996-1997 par rapport à 1995, l'augmentation avait été entre 3,5 et 2 % ; idem en 2002 par rapport à 2001 et 2003 par rapport à 2002 : 3,5 % et 2 % ; c'est stable en 2009 et 2010 à titre illustratif ; avez vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Sur ce sujet, il faut une discussion, car c'est quand même un sujet important ; c'est assez rare, 3 années de suite, vous le voyez, qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux d'imposition, si l'on reprend l'historique de la ville. Même si pour notre part, la non-augmentation des taux communaux n'est pas un dogme, au contraire, je pense que l'impôt quand il est redistribué, quand il sert d'élément de solidarité, peut être un outil ; mais quand l'impôt repose sur des bases injustes, augmenter cette fiscalité, c'est renforcer l'injustice fiscale ; c'est donc une des raisons pour lesquelles nous nous opposons, nous mettrons tout en œuvre, et cela nous pénalise fortement, pour ne pas augmenter les taux communaux.

Je le dis et le répète, que l'on ne me fasse pas dire que les impôts n'augmenteront pas, non ; ce qui est de la compétence du conseil municipal est l'augmentation du taux ; pour la troisième année, ces taux n'augmenteront pas, car Château-Thierry est déjà à un niveau élevé de fiscalité ; vouloir l'attractivité de la ville, c'est ne pas aggraver cette fiscalité, qui pèse lourdement sur les ménages, et c'est rendre du pouvoir d'achat aux habitants de Château-Thierry également.

Telles sont les raisons qui nous ont guidés ; je sais que ce n'est pas facile pour celles et ceux qui préparent le budget, mais c'est une ligne directrice sur

laquelle nous ne devons pas faillir, avec des inquiétudes, des inconnues, concernant les recettes des collectivités territoriales pour l'avenir, nous y reviendrons tout à l'heure dans le cadre du budget ; s'il n'y a pas d'autre commentaire sur cette décision importante, 3 années de suite sans augmentation des taux à Château-Thierry, c'est certainement historique ...

MME YONNET.- Pour le groupe Droite unie, nous tenons à faire part de notre satisfaction et voterons en faveur du maintien des taux d'imposition tels que vous nous les présentez ce soir.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Pour : 25

Abstentions : 6 (Groupe « Château-Thierry j'aime ma ville »)

Subventions 2010 aux associations.

M. BARDOUX.- Vous avez en pièce annexe les subventions qui ont été proposées au vote pour l'année 2010, en décomposant les subventions de fonctionnement classiques et les subventions exceptionnelles ; par rapport aux années précédentes, la présentation a changé ; Bruno BEAUVOIS a travaillé pendant un an à leur réorganisation et à une analyse plus approfondie des budgets des associations et des critères d'attribution.

Nous avons un classement en Offices : Office des associations culturelles, Office de la vie sociale, de l'économie, du cadre de vie, l'Office du jumelage et de la fraternité et l'Office des associations sportives ; sur ces 4 Offices sont proposées les subventions ; il est rappelé également les avantages en nature dont bénéficient certaines associations, la mise à disposition de local notamment. En 2010, nous avons voté le fait que de nombreuses associations qui payaient un loyer à la ville n'en paient plus.

En masse, le budget des associations en 2010, dans notre budget général, est inchangé, on est autour de 662.000 € ; c'est le chiffre de l'exécution du budget de l'année précédente à peu près ; ce chiffre stable couvre des réalités qui peuvent être différentes ; si l'on compare par rapport à 2009, on constate que les demandes de subvention exceptionnelle ont été plus nombreuses que les années précédentes ; l'année dernière, nous avons voté 48.000 € de subventions exceptionnelles, cette année nous proposons 79.000 €, c'est-à-dire à peu près 30.000 € supplémentaires ; pour les aides au fonctionnement, la baisse moyenne est d'environ 2 % ; troisième point qui explique la stabilité du chiffre total qui sera dans le budget de 662.000 € : le fait que nous avons une subvention exceptionnelle au Calicot, entérinée lors d'un vote l'an dernier, qui permet au Calicot de retrouver la maîtrise sur la location des salles qu'elle utilise ; c'est une dépense supplémentaire sur le budget des associations mais une économie sur le budget de la ville, qui avait auparavant cette location directement à sa charge : si l'on retire de cet élément, il y a une légère baisse du budget attribué aux associations, en fait, mais avec un renforcement du soutien aux associations qui organisent des manifestations exceptionnelles.

Nous avons débattu des critères en commission des finances, et je vous livre la manière dont cela va fonctionner : les associations qui sont dans le secteur caritatif ont eu leur subvention maintenue par rapport à l'an dernier, les associations qui avaient une subvention d'un niveau modeste, inférieur à 300 €, ont pour l'essentiel vu leur subvention 2010 maintenue, et pour les autres, nous avons examiné au cas par cas, en appliquant en général une baisse d'environ 3 % sur la demande de subvention de fonctionnement.

Sur les Offices des associations sportives, le montant total affecté aux emplois aidés dans les associations sportives est maintenu ; les associations qui utilisent un budget de déplacement important jeunes : 23.000 €, ce budget est également maintenu par rapport à l'année dernière ; avez-vous des questions ?

MME BOUVIER.- Lors du conseil municipal du 27 janvier, nous avons abordé une délibération sur la charte de la vie associative et des relations internationales qui méritait d'être affinée puis rediscutée ; vous alliez, Monsieur le Maire, nous proposer une nouvelle écriture de ce texte, qu'en est-il ? Il me semble que l'on met la charrue avant les bœufs, que cette charte aurait dû être revue et corrigée avant de faire le travail d'attribution des subventions ; cette charte pourrait contenir des axes forts concernant la politique associative de la ville et donc définir le soutien à certains secteurs associatifs.

A la lecture des propositions des subventions aux associations dans les annexes pages 7, 8 et 9, nous ne comprenons pas pourquoi autant d'incohérence. Je donne 3 exemples ; une association culturelle nouvelle, comprenez bien que l'on s'en réjouit, apparaît avec une subvention exceptionnelle de 6.640 €, de quoi s'agit-il ? Où est-elle basée ? Est-ce une nouvelle association ? Dans ce cas, si elle est nouvelle, pourquoi déroge-t-elle à la règle des 150 € pour la première année ?

Deuxième remarque dans le chapitre suivant : la plupart des associations de quartier voient leur subvention baisser, et pourtant tous autour de cette table, nous reconnaissons le rôle primordial qu'elles jouent dans la cohésion sociale et dans l'entraide entre nos citoyens ; ainsi pourquoi priver une association reconnue, importante, essentielle, telle que la confédération nationale du logement (la CNL) qui défend des locataires, et ce n'est pas rien ? Elle a besoin de renouveler ses équipements, elle ne le pourra pas.

Troisième remarque, pourquoi séparer éducation et social ? Je sais bien qu'il faut des chapitres pour la lisibilité, mais les coopératives scolaires de la ZEP, le foyer socio-éducatif Jules Verne, par exemple, méritent très certainement d'être traités prioritairement dans leur dimension sociale ; j'observe d'ailleurs que le secteur social, comme Monsieur BARDOUX le disait, n'est pas amputé et nous regrettons même qu'il n'ait pas été augmenté dans cette période de crise où le chômage explose, où les jeunes restent à la porte de la société.

Ce sont 3 exemples, 3 remarques ; nous vous demandons de les prendre en compte et de pouvoir participer réellement à l'élaboration de la charte de la vie associative et des relations internationales, qui comprendra nécessairement des critères d'attribution des aides financières que la ville doit apporter à ces associations, car les associations sont bien les premiers vecteurs de la citoyenneté.

(Arrivée de Monsieur DUCLOUX : 19 heures 50)

M. BEAUVOIS.- Sur la charte, il est vrai qu'elle devait être présentée ; c'était plus pour une modification et une présentation pour un débat qu'une vraie réécriture : mais pris par les dossiers importants comme le dossier du débat d'orientation budgétaire, nous le présenterons au prochain conseil.

Sur les différentes questions, la municipalité cherche à mettre en place une politique cohérente au niveau des associations ; elle fait des choix, elle assumera ses choix quand elle se représentera devant les électeurs ; au niveau des questions précises, concernant l'éducation sociale, si vous avez observé le document, vous avez pu vous apercevoir qu'il figurait sur le même chapitre, chapitre coupé après en catégories mais ils font partie de la même grande catégorie.

Sur la CNL, il y a plusieurs critères d'attribution et dans ceux-ci, il y a la situation financière ; or la CNL, après avoir étudié les comptes, a un compte d'épargne relativement bien rempli : les subventions ne sont pas données pour être placées et rapporter des intérêts, mais pour qu'il y ait une action pour la ville ; on verse en fonction des actions pour la ville à la CNL, et je rappelle qu'en 2008, alors qu'elle a porté pendant des années l'opération de « la fête des voisins », quelques jours avant la date, elle nous a appris qu'elle ne voulait plus porter l'opération ; elle s'est désengagée de l'opération auprès des locataires et habitants ; Je remercie Monsieur PLATEAUX, de l'OLOVA, qui a sauvé la mise et a permis à la fête des voisins 2008 d'avoir lieu.

MME MAUJEAN.- Sur la première question, « les Mélangeurs » est une association qui nous a fait une proposition d'une animation sur le site du vieux château pendant la période scolaire ; c'est un beau projet ; c'est de plus du 14 juillet au 15 août et accueillera pendant la journée toutes les ALSH ; c'est aussi rapprocher les associations du service éducation.

Je pense aussi que cela va proposer des spectacles le soir et permettra, sur la période de congés, de divertir, d'autant plus que c'est assez magique sur le vieux château, les gens qui ne sont pas partis en vacances ; c'est à ce titre que l'on a choisi, et c'est notre décision, de mettre cette association à notre programmation culturelle.

M. JOURDAIN.- C'est donc une prestation que fera cette association, dans l'esprit que vous avez indiqué, que je ne remets pas en cause évidemment ; c'est en quelque sorte une commande que la ville fait d'une animation ?

MME MAUJEAN.- C'est exact.

M. JOURDAIN.- Est-ce que cette prestation ne devrait pas être payée sur un autre chapitre que le chapitre subvention ? Car c'est une prestation, même sous forme associative ; on n'est pas dans le domaine de la subvention que l'on accorde à une association : je pose la question ; cela ne change rien sur le fond du choix de faire cette animation, mais je m'interroge sur le fait que cela figure dans les subventions alors que c'est en fait une prestation qui est payée à juste prix, je l'espère et le souhaite, pour faire l'animation ; c'est une question très technique que je pose.

M. BARDOUX.- Sur le fond, cela ne change rien, mais vous avez raisons, cela peut aussi être payé en prestation directe à cette association qui établit une facture à la ville comme d'autres le font.

M. JOURDAIN.- Cela change quand même les calculs que vous avez faits et présentés en disant « on diminue, mais la somme est la même que l'année dernière » ; si la somme ne figure plus dans le total des subventions mais dans un autre chapitre, évidemment on n'est pas tout à fait dans la même nature.

Je m'interroge aussi par ailleurs sur l'éventuelle fiscalisation de cette prestation du point de vue de la TVA ; cela regarde le Trésor et pas nous, mais il ne faudrait pas que l'on ait 19,6 % ou 5,5 % en plus à payer, à la suite d'un redressement, lié au fait que le fisc considérerait que c'est une prestation.

MME YONNET.- Nous restons assez dubitatifs aussi sur le montant culturel, sans être opposé à la culture bien sûr : il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit ; c'est en tous cas un budget supérieur dans la culture par rapport au social ; de notre point de vue, nous n'aurions pas obligatoirement travaillé les mêmes critères, ni les mêmes affectations budgétaires, nous aurions privilégié le social cette année, plutôt que le culturel, encore une fois sans remettre en cause les bienfaits de la culture sur l'éducation et sur l'ensemble des uns et des autres ; franchement, nous n'aurions pas fait cela dans ce sens obligatoirement.

MME BOUVIER.- J'en terminerai sur la CNL, car la réponse ne m'a pas convenu ; il faut remarquer que la CNL travaille très étroitement avec les bailleurs, vous savez ce qu'elle fait, car elle a signé une charte de partenariat avec la ville de Château-Thierry : au regard de son budget, au regard de sa trésorerie, on peut remarquer que la CNL a un budget de 2.101,34 € qui s'appelle FPH ; qu'est-ce que c'est ? Le Fonds de Participation aux Habitants que les bailleurs versent à la CNL, qui sert de boîte aux lettres et qu'elle reverse en fonction des projets que les quartiers présentent ; cet argent n'est pas un surplus pour elle, c'est de l'argent qui passe ; je voudrais bien que l'on tienne compte de cette situation.

Pour l'éducation, je ne vous ai pas tout dit, je ne vous ai pas dit que l'on ne voyait plus le fonds pour aide aux projets des coopératives scolaires à hauteur de 1.400 € qui avait été attribué l'année dernière, cela change les choses.

M. JOURDAIN.- Peut-on avoir une réponse sur ce choix de la suppression de la dernière ligne qu'a indiquée Madame BOUVIER ? Car c'est important, il s'agit d'aide à l'école, en tout cas aux élèves, et cela va dans le sens de la politique d'accès aux loisirs, à la culture, voire même d'accès à la politique sociale qui se met dans le cadre des écoles : pourquoi cette ligne a-t-elle été supprimée ?

M. BEAUVOIS.- On ne va pas multiplier les systèmes ; on a mis en place la maison de l'enfance, qui a un budget, où les gens en difficulté peuvent venir, avoir leur inscription aux clubs sportifs pris en charge, il faut de la rigueur ; la maison de l'enfance a été créée pour cela, pour avoir un seul guichet, et au niveau de la maison de l'enfance, on aide des gens aussi bien pour s'inscrire dans les clubs de foot que pour avoir une paire de lunettes, une calculatrice ou autre chose.

MME BOUVIER.- Je ne peux pas laisser dire cela ; avec l'éducation nationale, on le sait, les fonds ZEP ont diminué de dix fois en dix ans depuis qu'ils sont installés ; l'éducation nationale s'appauvrit et vous mettriez des subventions ailleurs pour boucher un trou ? Ce n'est pas possible ; ce fonds doit réapparaître, c'est de l'aide aux coopératives scolaires : qu'est-ce ? C'est aider pour les voyages scolaires, pour acheter des livres, pour faire des petits déjeuners extraordinaires, pour entrer dans le cadre de notre politique municipale.

MME YONNET.- Les chiffres présentés par l'INSEE concernant le sud de l'Aisne étaient assez dramatiques d'un point de vue social et d'éducation ; pour ma part et de la part d'Alain VERCAUTEREN que je représente, on aimerait que vous insistiez davantage sur les subventions aux associations qui ont une relation avec l'éducation nationale ; nous avons découvert ces chiffres ensemble, ils sont dramatiques pour le sud de l'Aisne ; il est temps pour les municipalités de tabler un maximum de finances sur l'éducation et le social.

M. JOURDAIN.- On peut comprendre que, quand on prépare un budget, on fait voter des grandes sommes, des grandes masses, que l'on est soucieux des équilibres, on fait des arbitrages parfois un peu à l'aveuglette ; le point soulevé par Madame BOUVIER sur les coopératives scolaires me semble devoir être reconsidéré dans une prochaine délibération ; vous avez toujours la possibilité de présenter au conseil une délibération qui rétablit ou institue une aide aux coopératives scolaires ; dans le contexte actuel, décrit par Madame BOUVIER, de l'éducation nationale, et que nous connaissons tous, on ne peut pas retirer du jour au lendemain cette somme, qui encore une fois sert aux classes et aux enfants des familles les plus défavorisées.

Ce budget va être voté ce soir, prenez l'engagement de proposer au prochain conseil une délibération qui rétablit cette somme car c'est une vraie nécessité ; il suffit de rencontrer les enseignants, les familles, les parents d'élèves comme on le fait actuellement avec l'école des Vaucrises Hérissons, qui se bat pour le maintien d'une classe, pour se rendre compte que l'on ne peut pas être indifférent à ce qui se passe actuellement dans l'éducation nationale, de ce point de vue ; je vous demande de vous engager à rétablir cette somme à un prochain conseil, en tout cas à nous le proposer.

M. BENTZ.- Je voudrais répondre à M. JOURDAIN. Je suis membre du conseil d'école des Chesneaux ; bien qu'ils n'aient pas cette subvention, je ne suis pas un as de la comptabilité publique, mais je peux vous dire que la ville finance une grande part des activités de la coopérative scolaire ; je ne sais comment cela se passe dans le budget, mais les voyages scolaires, les cars pour aller à des manifestations, les participations aux fêtes, j'en vois passer toute l'année au conseil d'école par l'intermédiaire de la coopérative scolaire.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques sur ce sujet, très important, bien évidemment ?

(Aucune intervention)

Avant de faire voter, je voudrais faire quelques commentaires : sur le fond, ce qui a prévalu pour que nous arrivions à vous faire ces propositions, dans

lesquelles il peut y avoir un oubli, que volontairement nous réparerons, s'il s'agit réellement d'un oubli, je demande à Monsieur BEAUVOIS d'y regarder, il est vrai que nous avons été attentifs à ce que chaque association avait en caisse ; dire que l'on fasse du social, de l'éducation et avoir de l'argent placé n'est pas acceptable pour nous ; c'est une règle, cela peut choquer mais c'est comme cela.

Concernant l'implication et j'ai eu l'occasion de m'en expliquer au conseil municipal, la volonté est de soutenir des associations qui souhaitent également s'impliquer dans la vie de la cité, d'un point de vue social, éducatif, culturel et sportif, et dans tous les domaines humanitaires ; il me semble que c'est de l'argent public, de l'argent des contribuables castels, et qu'il est nécessaire aussi, au-delà de l'association loi de 1901 qui permet l'épanouissement individuel, on fait partie d'une collectivité dans laquelle on doit aussi apporter quelque chose ; c'est ce qui a prévalu. On a le droit de ne pas être d'accord, mais c'est essayer d'y voir plus clair dans ce maquis que représentait l'ensemble des associations, et nous n'y voyons pas encore suffisamment clair, pour dire les choses, et qu'elles soient précises ; nous devons aller plus loin, avec beaucoup plus d'attention.

Je ne peux laisser dire et laisser entendre que nous ne sommes pas à l'écoute des associations qui oeuvrent dans le domaine humanitaire, social ou éducatif ; que l'on me cite une classe qui n'a pas pu mener à bien un projet au cours de l'année 2009 : jamais autant de classes ne sont parties en classe de nature, en classe de patrimoine, en classe de neige ; on pourra vous donner le détail, les lettres de remerciements des enseignants : place Thiers, Madeleine, elles arrivent ainsi régulièrement ; allez place Thiers, car certains d'entre vous y sont fréquemment, allez rencontrer les enseignants, ils vous le diront ; Mme PONDROM qui fait partie du conseil d'école y est.

Ceci étant, nous nous engageons à regarder ce point bien précis ; il n'y aura aucune difficulté pour ces 1.400 € ; d'ailleurs, en tant que conseiller général, je m'engage à ce qu'ils puissent venir me voir et ils auront une subvention du conseil général comme nous l'avons fait pour d'autres ; de grâce, pour 1.400 € ! Prenons un peu de hauteur, même si j'ai compris que la nécessité de soutenir les associations est partagée ; nous le verrons dans le cadre du budget ; ce n'est pas seulement une subvention accordée, c'est aussi du soutien matériel, de l'information, etc., c'est un projet global, dans le respect de l'autonomie des associations ; c'est notre façon de procéder ; nous la maintiendrons en étant aux côtés des associations et en respectant leur indépendance ; nous procédons au vote.

M. JOURDAIN.- Une explication de vote : nous ne voterons pas ces subventions et la délibération que vous nous proposez, car même si à 80 %, cette liste et les sommes affectées peuvent sembler satisfaisantes, d'autant plus que la plupart d'entre elles correspondent probablement à ce qui était demandé, mais les quelques injustices et oublis que nous avons en partie évoqués justifient que l'on ne puisse pas s'associer au vote de cette délibération.

J'ajoute que je partage l'opinion qui a été émise, non pas qu'il y a trop de subventions à la culture, il n'y en a jamais assez, mais qu'il n'y a pas assez

de subventions pour les actions à caractère social dans la période que nous vivons ; par conséquent, nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote

Résultats du vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Groupe « Château-Thierry j'aime ma ville)

Abstentions : 2 (Groupe « Droite unie »)

Subvention 2010 au CCAS.

M. BARDOUX.- Le CCAS pour 2010 a une subvention de 710.000 €, à hauteur de l'année précédente : de cette subvention sera déduite l'avance sur subvention de 120.000 € déjà versée, soit un solde restant dû de 590.000 €.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- C'est surprenant, très surprenant.

MME LEFEVRE.- Nous avons fait une étude du budget du CCAS ; nous acceptons la subvention de 710.000 € ; nous avons eu une première commission permanente en début d'année, assez lourde ; en général, le budget est tout à fait satisfaisant ; je reste persuadée qu'en cas de dépassement, en cas de besoin, nous aurons une enveloppe complémentaire qui sera votée à l'unanimité.

Je peux faire un bilan succinct de 2009 et des projets 2010 : développer et moderniser surtout le maintien à domicile, gros morceau du CCAS, avec la formation des agents pour être opérationnels 7 jours sur 7 maintenant ; nous sommes à 350 personnes qui sont en maintien à domicile et 23 personnes le dimanche, cela fonctionne non stop ; nous développons l'action en faveur du logement, de l'hébergement d'urgence, des commissions permanentes avec les nombreux dossiers d'aide ; nous l'avions expliqué au dernier conseil municipal ; les cellules de veille pour éviter les expulsions : nous avons déposé un arrêté anti-expulsion voici maintenant une dizaine de jours.

M. BARDOUX.- Un rapide commentaire sur les chiffres pour ceux qui les regardent d'un peu plus près et pour répondre à Monsieur JOURDAIN : l'Office de la vie sociale, de l'économie, du cadre de vie, c'est 210.000 € de subvention directe aux associations dans ce secteur ; si l'on ajoute le budget du CCAS que nous venons de voter, c'est 927.250 € attribués au secteur vie sociale, à comparer aux associations culturelles : 248.000 € ; sans faire le rapport, à mon avis, on est à 4 fois plus de dépenses dans le secteur de la vie sociale que dans le secteur culturel.

M. LE MAIRE.- Vous dites que c'est 4 fois plus ; je voulais attendre le vote du CCAS pour dire que l'on ne peut faire dire n'importe quoi aux chiffres, ils parlent d'eux-mêmes ; merci d'avoir rapporté des réalités ; cela fait du bien.

MME BOUVIER.- On ne peut pas laisser dire cela.

M. LE MAIRE.- Laisser dire quoi ? On va répéter.

MME BOUVIER.- Un CCAS est un centre communal d'action sociale, c'est un établissement public.

M. LE MAIRE.- C'est le cœur de la solidarité, Madame BOUVIER !

MME BOUVIER.- Allez-vous me laisser parler, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr!

MME BOUVIER.- Ce n'est pas une association : c'est un établissement public qui se veut indépendant, évidemment en fonction des subventions que nous versons, mais ce n'est pas une association ; Madame AUBIN vous le dirait.

MME LEFEVRE.- On n'a pas mêlé le CCAS aux associations.

MME BOUVIER.- Je réponds aussi à Monsieur BARDOUX.

M. BARDOUX.- C'est de l'action sociale en général.

M. BEAUVOIS.- Certains discours m'étonnent, surtout venant de gens qui furent dans le passé socialiste ; le CCAS est municipal, c'est un organisme public, les associations sont à but non lucratif, mais sont des organismes privés, alors que le CCAS est un organisme public : je ne me suis jamais revendiqué socialiste, je préfère que le social soit géré par un organisme public ; je suis un républicain et je considère que le social fait partie des problèmes que doivent gérer les organismes publics.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- J'espère que le débat sur le budget sera aussi riche que celui sur les associations !

Budget primitif Général 2010.

M. BARDOUX.- Sur le fonctionnement, nous commençons, car la question a été posée, par le contexte dans lequel nous nous trouvons ; j'ai repris les éléments discutés au débat d'orientation budgétaire.

Le contexte budgétaire national que vous connaissez pénalise les collectivités, les concours de l'Etat progressent de 0,6 % seulement, en 2010 ; pour la ville, ce sera une légère baisse des recettes de la DGF ; le contexte est rendu plus incertain par les réformes en cours : la taxe professionnelle et la réforme des collectivités en elles-mêmes. Le contexte économique reste difficile et les taux d'intérêt ont atteint un point bas ; pour ceux qui ont participé au débat d'orientation budgétaire, ceux qui étaient là, y retrouveront des éléments déjà débattus.

Les objectifs fixés dans la préparation du budget : conforter l'attractivité par des aménagements urbains et dynamiser l'image de la ville, favoriser le mieux vivre ensemble par la rénovation du patrimoine municipal, un meilleur entretien général des équipements de proximité près des lieux de vie, des services pour tous, une ville plus propre et un soutien logistique aux associations plus fort, ainsi que des moyens supplémentaires pour les services municipaux, pour une plus grande efficacité.

Sur le plan financier, on l'a voté, pas d'augmentation des taux d'imposition, la nécessité d'une gestion rigoureuse à nouveau en 2010, des investissements à niveau élevé toujours sur des programmes pluriannuels souvent, et la poursuite des cessions de patrimoine pour faire baisser le niveau d'endettement.

Sur le budget de fonctionnement, la principale modification qui touche le budget cette année est le transfert du contingent incendie à la communauté de communes ; l'effet est neutre pour notre budget 2010 ; nous avons transféré les charges, 833.000 € en 2009, et nous aurons en échange une baisse de recettes, car l'attribution de compensation versée par la communauté de communes devrait baisser d'un montant voisin de 833.000 € ; ce n'est pas la ville qui en décide, mais la commission qui se réunira au sein de la communauté de communes, pour faire l'évaluation des transferts de charges ; ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour la ville, car on pouvait s'attendre à ce que cette évolution du contingent incendie dans les prochaines années soit plutôt modérée.

Au budget de fonctionnement, sur les recettes, facialement, si vous regardez les chiffres en comparant à 2009, baisse de recettes de 3,6 % ; si l'on corrige du contingent incendie, les recettes progressent de 0,45 % soit 92.000 € de recettes nouvelles, ce qui est assez faible ; les recettes d'imposition, le Maire l'a dit tout à l'heure, les taux sont bloqués pour 2010, mais elles progresseront car les bases sont revalorisées chaque année par la décision du Gouvernement, 1,2 % d'augmentation décidée pour l'année 2010, et les bases physiques, c'est-à-dire l'évaluation du nombre d'habitants sur la ville et les bases de foncier non bâti notamment ont progressé ; nous attendons des recettes de 200.000 € en plus environ ; baisse légère de la DGF, moins 7.000 € ; une hausse très minime des dotations de compensation de 7.000 € également ; au total, les dotations de l'Etat ou des collectivités seront stables à 2.983.000 €, plus 437.000 € en 2010 ; évidemment, ce n'est pas suffisant pour faire face à l'évolution de nos dépenses.

Sur les recettes, il faut dire que nous aurons des recettes ponctuelles supplémentaires liées aux fouilles archéologiques ; nous estimons le surplus par rapport à 2009 à 80.000 € ; nous attendons une baisse des recettes sur le contrat éducatif local ; nous avons eu des rattrapages au cours de l'année 2009 qui ne se reproduiront pas en 2010 ; les deux effets vont se compenser dans notre budget pour 2010.

Sur les charges réelles, pour comparer le budget au compte administratif, elles progressent de 0,73 % ; corrigé du contingent incendie, la progression est bien plus sensible car elle est de 5,8 % ; en revanche, il y a des charges liées aux fouilles archéologiques ; on a inscrit des recettes, on a des charges qu'il faut prendre en compte, et nous avons inscrit un volume de travaux en régie supérieur à l'année précédente ; si l'on élimine ces deux effets ponctuels, la progression réelle et structurelle est de 4,30 %.

Les charges de personnel pour 2010 progressent facialement de 4,97 %, soit en volume, si l'on raisonne en chiffres, c'est plus parlant que des pourcentages, 495.000 € supplémentaires en charges de personnel.

Il faut entrer dans le détail pour comprendre les chiffres, c'est l'un des budgets les plus importants que nous inscrivons chaque année ; le GVT (glissement-vieillesse-technicité) représente 1,45 % sur les 4,97 % ; les revalorisations de l'indice pour les fonctionnaires, c'est 0,22 % sur l'impact budgétaire et cela sera fait en juillet 2010, en demi-année ; les effets reports, certains remplacements ou recrutements

ont été faits en cours d'année dernière et n'ont pesé que sur une partie de l'année au budget de l'année dernière, mais pèseront cette année sur la totalité de l'année ; c'est un effet mécanique d'une année sur l'autre, qui représente 0,43 % sur les 4,97 % de progression ; les emplois aidés nouveaux : on a fait le choix d'augmenter d'une dizaine les contrats aidés, ils sont couverts par les recettes : 180.000 € de dépenses supplémentaires, 2,33 % de cette progression, mais en face des recettes de 95 % sont inscrites ; nous avons fait le choix de créer 2,5 postes sur le service propreté dans les services techniques ; ce choix représente 0,45 % d'augmentation ; il ya des postes temporaires liés aux fouilles archéologiques, des archéologues qui viennent temporairement soutenir l'équipe locale pour les fouilles, c'est 0,52 %.

J'ai souhaité que ces chiffres soient fournis de manière détaillée, car il est important de comprendre, face à un tel budget, que dans cette évolution, il y a des choix que nous faisons, des choix qui s'imposent à nous et des éléments ponctuels ; si l'on retire des éléments ponctuels, la progression structurelle sur le poste des charges de personnel n'est que de 2,24 %, soit la moitié de la progression affichée d'à peu près 5 % ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- C'est important, il y a un changement car il y a des contraintes, c'est que nous sommes devant un budget où, en terme de fonctionnement, les recettes réelles baissent et les charges augmentent ; c'est très différent des années précédentes ; cela veut dire que ce budget a été difficile à monter, mais il est monté, mais cela signifie aussi que dans les années qui viennent, si ce mouvement subsiste et je pense que les contraintes seront de plus en plus présentes, ce mouvement de décalage entre les recettes et les charges va s'accroître ; on est devant un effet ciseau qui arrive ; au-delà, cela signifie que la capacité d'auto financement de la ville baisse et va baisser ; elle a baissé si mes calculs sont justes sur 2010 ; le risque est que cette capacité d'auto financement baisse dans les années suivantes : on est face à quelque chose de compliqué, il faudra une maîtrise différente du fonctionnement ; cela ne sera pas simple, honnêtement, car l'obligation va être de maintenir et dégager une marge d'auto financement ; nous parlerons tout à l'heure des investissements qui sont importants ; le budget est ce qu'il est, mais il est évident que si ce mouvement subsiste, cette capacité d'auto financement forte, cette ambition forte que vous avez exprimée, on ne pourrait pas la maintenir dans les années qui viennent et cela serait grave.

On peut même aller plus loin si l'on pousse le raisonnement plus loin : dès l'année prochaine, on risquerait d'être en capacité d'auto financement négative, c'est difficile à faire, ça fonctionne, mais nous avons intérêt à regarder très attentivement les choses car nous sommes sur un virage qui s'amorce, qui n'est probablement pas propre à Château-Thierry, mais qui est très présent ; nous sommes aujourd'hui sur un risque d'avoir une démarche négative sur le fonctionnement dans les années qui viennent des marges.

M. JOURDAIN.- Monsieur BARDOUX nous a indiqué tout à l'heure qu'il avait calculé le coefficient d'auto financement net pour 2010 et a donné un chiffre

pour le compte administratif ; je n'ai pas trouvé le même que vous, peu importe, quel est-il ? 900.000 € ? Je parle de 2009.

M. BARDOUX.- 958.000 €.

M. JOURDAIN.- Si vous exécutez le budget tel que présenté au vote aujourd'hui dans son intégralité, la capacité d'auto financement nette baisserait jusqu'à 300.000 €.

M. BARDOUX.- C'est un point important à surveiller effectivement.

M. JOURDAIN.- L'effet ciseau dont parlait Monsieur TURPIN se mesure dès aujourd'hui, et pour les années à venir, dès 2011-2012-2013 sur cette lancée, la ville risque de ne plus pouvoir investir, sauf à emprunter beaucoup, ce qui dégraderait ses coefficients et ses ratios de structure, ou elle serait contrainte d'augmenter de manière importante ses recettes fiscales pour pouvoir rétablir ce coefficient d'épargne nette ; c'est Monsieur TURPIN qui a entamé ce débat à propos des charges de fonctionnement, on le comprend mieux quand on aborde la question par ce biais ; vous avez inscrit en recettes d'investissement des ventes immobilières, mais vous ne le ferez qu'une fois, c'est un fusil à un coup ; bien sûr, cela améliore l'ensemble du budget, car cela améliore la section d'investissement et permet de financer des investissements et des immobilisations, mais l'effet ciseau est, sans critiquer le projet de budget que vous faites, ce que Monsieur TURPIN a soulevé, on le voit apparaître dès la lecture de votre projet de budget 2010 ; quelle mesure proposez-vous pour que, en 2010, on continue les efforts qui ont été entrepris, pour éviter l'augmentation de ces charges, sans que l'on se retrouve avec une capacité d'auto financement extrêmement périlleuse ?

Il y a une autre question à se poser : il serait intéressant de calculer les charges que la ville va supporter de manière nette pour les emplois aidés sur les charges de personnel, car ces emplois aidés font un travail avec un financement de 95 % ; si ces emplois aidés n'existent plus, et chaque année dans le budget de l'Etat, ils sont remis en cause, si ces possibilités de recrutements et financements des emplois aidés diminuent dans l'avenir, comment allons-nous assumer les tâches qui relèvent de l'action municipale ? Car ces gens travaillent.

MME YONNET.- Vous m'avez interpellée, je parlerai comme conseiller municipal et pas comme DRH ; DRH ou pas, quand on voit une augmentation de charges de personnel de 4,97 %, plus de 495.000 €, vous avez tout à l'heure applaudi sur les établissements publics, je peux vous garantir que si vous êtes dans un établissement privé, dans le cadre d'une maîtrise des coûts, que vous vous amusez à augmenter à hauteur de plus 495.000 € ce poste, je vous prévois un plan social à la fin de l'année : je trouve que c'est assez inquiétant. A votre place, nous n'aurions pas embauché et créé de poste, nous aurions transformé des postes.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur JOURDAIN ; les contrats aidés en règle générale ne doivent pas être placés sur des postes de CDI sous risque de requalification ; c'est de toute façon un partage des tâches ; s'il est correctement fait, ce ne sont pas des salariés sur des postes de CDI ; vous prenez un risque de requalification sur des postes de CDI, car à un moment donné, ils sont requalifiables,

ce sont en fait des CDD ; vous ne pouvez pas les placer sur ces postes, car si vous le faites, c'est que vous allez les passer en CDI.

Il y a des charges incontournables ; j'ai noté l'indice et l'effet report, mais nous aurions transformé les postes ; c'est ce que je vous avais dit au début quand je suis arrivée au conseil municipal, je parlais de GEPEC ; on voit le résultat quand cette GEPEC n'est pas menée à terme ; on finit avec un dépassement.

Ceci étant, nous tenons à saluer les efforts faits et la façon dont vous les avez présentés ; le groupe Droite unie réitère ses remerciements et sa satisfaction d'avoir des chiffres transparents ; c'est clair au moins.

M. BARDOUX.- On a fait cette décomposition pour montrer que la hausse structurelle n'est pas de 4,97 % ; si c'était effectivement cela, cela ne serait pas soutenable bien longtemps : des choix sont faits, mais des événements ponctuels font que la hausse structurelle n'est pas à ce niveau ; si l'on regarde l'exécution du budget de l'année dernière, néanmoins, on se rend compte qu'il y a eu plutôt une prudence sur l'affichage des recettes qui ont été meilleures que prévues, que les dépenses ont été mieux contenues que ce qui avait été inscrit au budget ; on a rétabli dans l'exécution l'effet ciseau qui s'affiche de manière un peu forte dans le budget primitif ; mais nous allons voir ces points tout à l'heure.

Les charges à caractère général figurent dans les dépenses de fonctionnement, la progression est de 10 % par rapport au compte administratif mais également nous avons des éléments là qui sont plutôt de bonnes nouvelles : quand on affiche des évolutions de charges qui sont pour une bonne partie dues à des augmentations de travaux en régie, c'est plutôt une bonne chose ; on affiche une augmentation des travaux en régie de 200.000 € par rapport à l'an dernier, et c'est plutôt une bonne chose.

On a des locations ponctuelles sur des fouilles en archéologie, qui présentent des charges même si l'on affiche des recettes, mais c'est très ponctuel ; un choix fort fait après étude est de remplacer une bonne partie des véhicules utilisés par le personnel municipal (20), de les passer en location avec option d'achat ; après avoir étudié les deux modes de financement, nous avons fait le choix de faire peser cette dépense sur le budget de fonctionnement ; nous aurons ainsi des économies de fonctionnement induites dans les services techniques par l'utilisation de véhicules neufs ; c'est une charge supplémentaire cette année de 40.000 €, car le système démarrera en cours d'année ; l'an prochain, la charge sera en progression, mais le choix a été fait consciemment ; l'augmentation structurelle des charges à caractère général est donc de 2,70 % et non pas 9,99 %.

La charge de la dette est affichée en hausse de 7,8 %, sur les 3 dernières années, les dépenses d'intérêts avaient été de 750.000 € en 2007 et 2008, et cela avait fortement baissé en 2009 : nous avons été aidés dans l'exécution du budget 2009 par la baisse des taux d'intérêt ; avec la visibilité que l'on a, on a affiché une hausse modeste pour le moment, principalement car notre endettement à taux variable est sur des échéances de fin d'année sur lesquelles on n'a pas d'élément encore, mais si les taux devaient repartir, cela amplifierait un effet ciseau dans le budget, car on peut se retrouver à financer 100.000 € ou 150.000 € de charges

d'intérêts supplémentaires, d'où l'obligation de contrôler la dette et ne prendre qu'une dette à taux fixe sur tout nouvel endettement.

Subventions aux associations et au CCAS, on l'a voté ; sur le tableau de synthèse qui reprend ces éléments à travers l'épargne dégagée, l'épargne brute du budget primitif 2010 que l'on vous présente par rapport au compte administratif baisse de 21 % et l'épargne nette baisse de 66 %, de 958.000 € à 318.000 € ; effectivement dans l'exécution du budget, il faudra être rigoureux ; le message vaut pour les élus autour de la table, car 300.000 € est un point bas à ne pas dépasser sur l'auto financement dégagé après remboursement du capital. En 2008, l'épargne nette était de 444.000 €, je n'ai pas les éléments à fin 2006 ; on a évolué entre 400.000 € et 700.000 € par an.

Sur l'investissement, vous avez eu raison de dire que nous maintenons en 2010 des investissements à niveau élevé, 6,2 M€ ; en fait, c'est 6,078 M€ pour le budget principal et 80.000 € pour le budget annexe ; j'ai fait une erreur dans cet affichage.

Les projets concernent la valorisation du patrimoine avec des projets pluriannuels, la première tranche de réhabilitation de la Rotonde, de la MAFA, la poursuite des travaux sur le musée et notamment la toiture, de nouveaux équipements de proximité, l'équipement du parc Saint-Joseph prévu en 2009 qui n'a pu se faire est reprogrammé en 2010, la structure multisports à Blanchard, la réhabilitation du marché couvert pour donner plus d'attractivité au centre ville, le projet des aigles sur le vieux château, déjà largement évoqué, la lutte contre les émissions de CO² et une meilleure efficacité énergétique avec une rénovation de l'école des Filoirs. Une meilleure efficacité des services municipaux avec en particulier le changement d'une bonne partie des voitures et camionnettes, et engagé en 2010, le changement du logiciel utilisé par les services comptables ; nous avons 2,257 M€ en report ; les dépenses d'équipement nouvelles, plus les reports, représentent un peu plus de 8 M€ d'investissement pour l'année : je n'ai pas mentionné le fait que dans les dépenses d'équipement faites au profit des services municipaux, figurera l'achat de ROTOSAC pour 800.000 € sur le budget 2010.

Comment finance-t-on les investissements? Des cessions immobilières, la cession du terrain des Garats est reprogrammée ; vous avez dit, M. JOURDAIN, que c'est un fusil à un coup, c'est vrai pour les recettes d'investissement, on ne peut faire qu'une seule fois les ventes, que cela soit des terrains ou maisons habitées, mais si c'est pour engager des programmes immobiliers, c'est le cas pour certains, cela peut être des recettes futures que l'on engrange à travers ces cessions pour redynamiser le marché local de l'immobilier ; des subventions à hauteur de 1,38 M€ dont 18 % de subventions attendus sur le montant des dépenses d'équipement nouvelles, l'autofinancement 4,5 M€, le fonds de compensation de la TVA, et les reports de 2009 qui nous amènent en recettes 3,6 M€ dont 1,5 M€ d'emprunts ; cette année nous proposons un désendettement de 500.000 € ; nous allons rembourser 2 M€ d'emprunt et contracter 1,5 M€ ; l'encours de la dette passera à 15,5 M€ au lieu de 16 M€ ; avez-vous des interventions ?

M. TURPIN.- C'est un niveau d'investissement important, c'est certain, je redonne mon point de vue donné au moment du débat d'orientation budgétaire : il serait bien pour une lisibilité de la politique de la ville qu'on puisse présenter une démarche programmatique ; on a eu un débat là-dessus, pour que les habitants comprennent ce qui va se passer dans les 3 ou 4 ans qui viennent, une sorte de pacte avec les habitants, qu'ils sachent que de manière certaine, certains types d'investissements vont être faits ; il n'y a pas cette visibilité et cela aurait un autre avantage : on est avec des partenaires qui vont chercher à économiser (Etat, département et région), et plus tôt on affirme notre démarche d'engagement, moins eux pourront reculer ; si l'on marque cette démarche d'engagement de manière forte sur plusieurs années et que l'on engage ces dépenses, plus on les incite à jouer le jeu avec nous. La région, l'Etat, et le département vont faire des choix drastiques et des villes verront des investissements passer sous la fourche caudine de ce type de choix ; la démarche programmatique paraît importante pour une plus grande lisibilité.

La Ville a fait 4,7 M€ sur 2009, là on est sur 9 M€, cela veut dire qu'on ne va pas les réaliser, il y aura des reports à nouveau importants sur l'année prochaine ; on met aujourd'hui en place des actions alors qu'on a besoin de se concentrer sur des actions essentielles pour qu'elles réussissent. En disséminant ce que vous voulez faire, on risque de s'affaiblir sur les projets importants qui eux doivent effectivement émerger dès cette année, je parle en particulier sur les opérations de rénovation du centre ville ; il y a un risque de perte d'énergie, qui trop embrasse mal étreint, un risque de ne pas tenir ce pari de démarche d'investissement dont tout le monde a besoin ; cela fait aussi une démarche de communication, on le sait, on annonce, on fait des politiques d'annonce, cela donne quand même le sentiment que cette manière de présentation privilégie l'annonce à la réalisation en disant « on fera telle et telle choses » en sachant très bien que l'on réalisera pas tout ; c'est une manière de fonctionner, ce n'est pas la mienne, je préférerais que l'on soit sur une démarche de pacte avec les habitants très clair.

Pour les recettes, aujourd'hui, il y a des ventes, si elles sont sur des logements cela sera générateur de recettes, celles-là seront intéressantes ; il m'inquiète que les ventes qui devaient avoir lieu n'aient pas eu lieu et je pense aux Garats ; je me rappelle d'un article dans L'UNION où l'investisseur s'était engagé à payer avant fin janvier ; cela n'a pas été fait apparemment ; je pense à ce qui doit être fait sur l'ex-bâtiment Novacel ; vous avez également changé de partenaire ou je me trompe ?

MME JACOB.- Terminez, on répondra après.

M. TURPIN.- J'aimerais savoir si vous avez changé de partenaire ou pas car c'est le même partenaire que les Blanchard

Cette démarche de financement des investissements sur 2010, on ne la retrouvera pas en 2011, 2012, on retrouvera un effet ciseau encore plus important car le risque que l'on rencontrera dans les années qui viennent, c'est qu'il y aura baisse des recettes au niveau de la communauté de communes ; on aura là un effet ciseau inévitable.

MME YONNET.- Nous sommes favorables à la politique d'investissement mais un programme pluriannuel nous intéresserait beaucoup aussi et savoir ce qui a été d'ores et déjà réalisé, à quelle hauteur, des travaux en cours et jusqu'à quand ; si c'est les 10 années à venir, tels ou tels travaux seront terminés ; nous réclamons ce plan pluriannuel et nous sommes favorables aux investissements car en période de crise, même si c'est compliqué en matière économique, on sait aujourd'hui qu'il ne faut pas freiner l'investissement, mais continuer à le développer, évidemment avec toujours la même prudence.

MME JACOB.- Tout à l'heure, je présente une délibération sur les trottoirs de la rue de Paradis, pour vous renvoyer la perche sur la question des partenariats ; Novacel, vous avez raison, l'année dernière, un compromis de vente a été signé, nous nous rappelons tous ici des débats et nous n'allons pas y revenir ; les garanties financières de cet investisseur ne nous semblaient pas suffisantes, ils nous ont demandé des délais trop longs, avec des conditions suspensives trop importantes qui se sont rajoutées à d'autres initiales et nous avons abandonné et partir avec un nouvel investisseur ; Maître CARBONNEIL sera chargé du compromis de vente, nous en parlerons en détail au prochain conseil municipal. Le projet est relativement identique au précédent, avec Pole Emploi en plus en fond de parcelle.

M. TURPIN.- Lors de ce débat municipal, je vous avais dit que c'était dangereux de prendre ce type de partenaire, car c'était une filiale d'un autre partenaire et qu'il fallait diversifier les partenariats.

MME JACOB.- Vous aviez raison, d'autant que 20 % des partenaires des filiales sont partis en fumée avec la crise économique, il valait mieux s'arrêter là plutôt que faire perdurer un projet qui dans 10 ans ne serait pas abouti.

M. TURPIN.- Et pour Blanchard, cela modifie le partenariat ?

MME JACOB.- Vous avez parlé tout à l'heure de la place des Etats-Unis, le dossier de présentation est terminé, disponible pour ceux qui veulent le consulter au cabinet de Monsieur le Maire ; pour les investissements de cette année, sur les gros travaux notamment, ils sont pluriannuels ; vous pouvez aussi consulter cela au cabinet de Monsieur le Maire tant sur la MAFA, la Rotonde, les choses sont programmées, annoncées déjà ; voyez avec les adjoints qui sont à votre disposition pour cela si vous le souhaitez.

M. TURPIN.- Et Blanchard, la petite filiale qui était sur Novacel ?

MME JACOB.- Le compromis de vente a expiré fin décembre, ce sont des partenaires privés qui font le champ du champ privé, c'est terminé au plan administratif, ils n'ont pas de compromis, d'autres investisseurs sont sur cette affaire et le PLU aussi.

M. TURPIN.- Si la filiale ne fonctionne pas sur la partie Novacel, cela ne fragilise pas le partenaire qui est essentiellement sur Blanchard ?

MME JACOB.- Ce ne sont plus les mêmes partenaires, il n'y a plus de relation de cause à effet entre Novacel, avenue de la République et Blanchard, la question tombe d'elle-même ; la vraie difficulté aujourd'hui sur Blanchard, le partenariat possible entre les nouveaux investisseurs et la révision du PLU est très importante, notamment avec le règlement du COS pour la question des réseaux.

M. JOURDAIN.- Un budget est une opération technique, on a peut-être tendance à mettre en avant les projets concrets, c'est la raison pour laquelle on sollicite des éléments pour comprendre ; j'ai des questions précises à poser, est-ce que cette année il y aura une tranche de la rénovation du Palais des Rencontres engagée, une tranche ou la totalité de la rénovation de l'aile de la médiathèque, anciennement le CFA ? Car nous avons délibéré sur tout cela ; quand on arrive au vote du budget, on n'a plus qu'à acter un certain nombre de questions pour l'avenir, mais on acte des choses déjà engagées par le conseil depuis plusieurs années parfois ; il est important que l'on ait ces éléments à ce stade au moment où l'on va voter des équilibres, des chiffres, des perspectives, et savoir si ce que nous avons voté à d'autres moments, de rénovation, de travaux, va être entamé en 2010, cette année, est-ce que cela figure de manière précise au budget ?

M. BARDOUX.- Je ne peux laisser dire que le budget d'investissement 2010 est la poursuite des travaux engagés et imaginés par vous voici trois ans.

M. JOURDAIN.- Je n'ai pas dit cela.

M. BARDOUX.- La MAFA n'était pas dans les projets que vous avez arrêtés.

M. JOURDAIN.- Il faut qu'on arrive à se comprendre ; j'ai dit que depuis 2008, le conseil a voté un certain nombre de délibérations et je pose la question : est-ce que le budget 2010 traduit tout ou partie des délibérations que vous avez présentées au conseil et que le conseil a votées ?

M. BARDOUX.- J'avais mal compris.

M. REZZOUKI.- Pour faire les points sur les dossiers en cours et surtout pour répondre à votre demande de lisibilité sur les engagements et projets à venir, en information, la réhabilitation de l'aile du CFA, l'étude est en cours et est confiée à François VERLE ; le comité de pilotage a lieu dans deux semaines pour faire le point avec l'ensemble des associations qui seraient susceptibles d'occuper les lieux après le transfert des ateliers d'art ; vous parliez de la Rotonde également ?

M. JOURDAIN.- Non, je n'en ai pas parlé.

M. REZZOUKI.- Sur le Palais des Rencontres, nous avons changé notre fusil d'épaule dans le sens où la réhabilitation du Palais des Rencontres était estimée à 6 M€ ; les perspectives d'aménagement, de restructuration ne pouvaient pas s'envisager sans un partenariat très fort des différents institutionnels, en particulier du Conseil Régional ; la discussion est réengagée avec le Conseil Régional, Monsieur le Maire pourra le préciser plus fortement, sur comment transformer cet équipement qui est une salle polyvalente en équipement structurant de la culture, comment le rendre cœur de culture pour rentrer dans la politique culturelle du sud de l'Aisne et être en phase avec la politique culturelle du Conseil Régional ; la maîtrise d'œuvre avait été lancée, on était sur le point d'attribuer la maîtrise d'œuvre sur le Palais des Rencontres avec le Conseil Régional, on a déclaré le marché infructueux ; la démarche est réengagée, le comité de pilotage s'est réuni il y a 3 semaines, le processus reprend sur une autre perspective et particulièrement ce sont des enjeux forts, des enjeux sur l'aspect culturel, social du projet lui-même mais aussi des enjeux financiers ; il est également question de réorienter cet investissement sur le Palais des Rencontres en lieu et place de la vision qui était

antérieure à la nôtre de reconstruire un « Zénith » dans le sud de l'Aisne à hauteur de 13 M€ avec 1,5 M€ de fonctionnement, sans forcément se reposer la question de que va devenir le Palais des Rencontres si l'on met en place un Zénith dans le sud de l'Aisne et surtout au-delà de l'investissement, en règle générale, les collectivités, et le budget aujourd'hui en témoigne, ont des marges pour l'investissement, mais pas forcément pour le fonctionnement ; on est retourné maintenant dans cette phase de discussion pour engager fortement le Conseil Régional avec nous au Palais des Rencontres avec des coûts et surtout redonner une nouvelle perspective au Palais des Rencontres et pas le considérer comme un équipement à l'abandon comme beaucoup de bâtiments l'ont été sur le territoire.

Sur la lisibilité sur les actions engagées pour l'année 2010 dans notre budget, la Rotonde et la MAFA, les deux marchés de maîtrise d'œuvre sont partis, la commission des marchés se réunit jeudi matin pour attribuer le marché de la Rotonde et lancer les travaux à la rentrée de septembre.

M. TURPIN.- A-t-on maintenant un programme sur la MAFA qui est prêt ?
Je n'ai rien vu là-dessus.

M. REZZOUKI.- Le programme sur la MAFA a été donné ; quand on est engagé dans une opération de maîtrise d'œuvre, on a déjà donné les orientations ou les perspectives ou ce que la municipalité veut voir s'inscrire dans le bâtiment, en soi il existe oui et a été donné ; c'est la mise en place et le transfert de l'OTSI à la MAFA, de la rue Vallée vers la MAFA, la mise en place d'un musée QUENTIN ROOSEVELT en rapport avec l'engagement.

M. TURPIN.- Y a-t-il une programmation financière qui existe aujourd'hui ?
Je ne la connais pas ; je suis d'accord, c'est compliqué, c'est coûteux, mais comme c'est parti, c'est parti.

M. REZZOUKI.- Sur ces 2 points, on a fait le tour, on n'a pas tourné en rond, même si nous sommes des professionnels du giratoire, on aboutira cette année sur ces deux projets.

Pour compléter sur le vote du budget, car il y avait peut-être des questions qui allaient arriver, il n'est pas forcément mis en valeur dans la masse, on ne le voit pas forcément, mais c'est aussi l'action engagée sur les années antérieures sur l'amélioration des conditions de travail des agents de la municipalité et des investissements très forts sur l'équipement ; on renouvelle le parc automobile, on avait acheté une déneigeuse-sableuse, on est cette année encore dans un engagement fort en matériel et surtout l'engagement des agents et particulièrement des travaux en régie qui ont été multipliés par deux.

M. LE MAIRE.- Un chiffre important a été annoncé tout à l'heure concernant les travaux en régie ; cela montre l'activité du personnel municipal et des agents, je voulais les en remercier.

MME JACOB.- Je suis un peu surprise qu'il n'y ait pas de question relative au développement durable ; voilà bien une notion transversale qui concerne absolument toutes les délégations dont on entend parler au moment des élections, un peu après, un peu avant, qu'il convient de traiter au quotidien ; quelques chiffres

sur 2009 et les perspectives 2010 ; cela ne fait pas de bruit, le développement durable, mais il accompagne notre quotidien et c'est notre affaire à tous.

Au niveau économique, dans la lutte contre le gaspillage, c'est-à-dire les excès de dépenses énergétiques, il faut souligner la télégestion pour l'éclairage public ; cela a coûté 25.000 €, cela va continuer, cela permet de faire des économies importantes, qui devraient être prises en compte car l'effet ciseau, on pourra en reparler dans le budget sur 2-3 ans ; les décorations de Noël : 20.000 € d'investissement cette année, c'est une première tranche, il y aura comme cela sur les années à venir des sommes, pas si importantes mais pas loin avec de l'éclairage LED ; au niveau de l'eau, la réparation dans les écoles des installations de plomberie permet de faire beaucoup d'économies d'eau, de chasses d'eau et robinets qui fuient dans les écoles maternelles et primaires ; dans les écoles cette année toujours, réfection de l'isolation, double vitrage, les combles, la remise en conformité des bâtiments ; quand on regarde la question de l'agenda 21, s'il s'agit d'être déjà exemplaire sur des bâtiments, voilà une action pluriannuelle engagée et suivie ; au niveau social, les déplacements doux, approuvés par certains décriés par d'autres : 220 mètres de pistes cyclables ; route d'Etrepilly, on parlait de MODAP, on prépare l'avenir avec quelque chose qui permet de relier le plateau d'un bout à l'autre, 800 mètres sur le quai Gambetta ; la possibilité d'apporter une alimentation de meilleure qualité à nos enfants, à nos aînés également, avec la cuisine centrale ; il y a un objectif du Grenelle qui voudrait que 25 % des repas soit bio ; au-delà de ce vœu pieux pour ne pas rebondir sur les propos précédents, il y a chez nous une vraie volonté de travailler les filières courtes et Dominique DOUAY a fait un énorme travail qui mérite d'être souligné ; au niveau environnemental pour la qualité de l'eau en relation avec la communauté de communes, avec l'UCCSA, le Conseil Général, le Conseil Régional, si l'on regarde les agenda 21 chacun à leur niveau et les subventions allouées pour la préservation de l'environnement, c'est aujourd'hui un plus dans l'éco financement ; les montages relatifs à l'investissement, on le retrouve notamment à la Rotonde, la MAFA et partout ; cela mérite deux minutes de votre attention pour le souligner quand même, merci à vous.

MME DOUAY.- Nous sommes dans le cadre du vote du budget et je m'y retrouve tout à fait au sein de la délégation qui m'a été confiée, celle du sport, la santé, la prévention et le sport pour tous ; il faut voir bien au-delà des équipements sportifs et pistes cyclables qui ont été aménagés et dans ce domaine, je souligne le travail réalisé par M. REZZOUKI et M. DUCLOUX, pour leur pugnacité et ce qu'ils ont pu y mettre ; ce sont des actions de fourmi, complètement intégrées dans le budget et engagées dans la demande systématique de subventions à tous les niveaux ; sont engagés des partenariats avec les associations locales, comme l'école de soins infirmiers, la Croix Rouge, le pôle santé ; les actions mises en place ne nécessitent pas de gros budgets avec plusieurs chiffres, ne font pas de vagues dans les médias ni au niveau des conseils municipaux, en revanche, elles existent car elles ont du sens et du souffle ; j'en cite quelques-unes : au niveau des activités physiques, le calendrier des sentes et « la rue est à nous » qui a démarré dimanche, qui permet de réunir des castels dans des moments conviviaux, ouverts à tous ;

la mise en place des lundis d'atelier gym senior et de mémoire dans les locaux de Castel Repos ; le développement de l'activité physique dans les écoles grâce à l'intervention d'éducateurs spécialisés qui travaillent en partenariat avec les enseignants, le travail d'un circuit vélo éducatif en milieu urbain ; la réalisation d'un parcours grimpo'branches qui va ouvrir bientôt, merci à Bruno BEAUVOIS pour le travail mis en place.

Parlons maintenant des actions autour de l'alimentation avec l'introduction non seulement de produits bio, laitages par exemple et le pain, mais aussi l'introduction de produit locaux de grande qualité ; nous travaillons avec des fournisseurs très pointus au niveau du département ; le travail sur les filières courtes est en train de se mettre en place avec la communauté de communes ; nous avons rendez-vous très bientôt avec la ville de Charleville-Mézières par exemple pour faire une dynamique pour que les entrepreneurs locaux puissent s'intégrer aussi dans ce système ; la distribution des fruits de saison dans les écoles chaque semaine, c'est aussi un travail d'éducation ; les travaux au niveau de la cuisine centrale pour la réfection de deux offices sur la ville pour répondre mieux au niveau des normes vétérinaires ; parlons du travail réalisé avec la communauté de communes sur le portage de repas, car nous allons bientôt mettre en place et M. BOUTELEUX en est très heureux, un repas supplémentaire le samedi.

Je voudrais parler également des opérations de plus grande envergure qui seront mises en place sur la ville et vont toucher bien au-delà jusqu'au sud de l'Aisne : la journée des gestes qui sauvent le samedi 24 Avril sur la place de l'Hôtel de ville ; « bien dans mon assiette et à l'aise dans mes baskets » pour tous les élèves du CP de la ville, le salon du diabète et des maladies cardiovasculaires auquel la ville est associée qui se met en place avec l'Adiamo et le salon de la bonne santé en octobre ; Château-Thierry est une ville active dans le cadre du Plan National Nutrition Santé. Tout le monde le sait, depuis le temps que j'en parle, nous souhaitons faire en sorte que chacun puisse s'engager à prendre sa santé en main en toute connaissance de cause, c'est cela aussi le développement durable et cela touche aussi le domaine éducatif et le domaine social.

J'en profite ici pour remercier Béatrice CHAUSSIGNAND et son équipe du service éducation, mais aussi Bertrand VARIN et le service communication pour l'énorme soutien logistique qu'ils nous apportent, les renseignements précieux et l'aide permanente.

M. LE MAIRE.- Un budget, c'est un tas de petites actions qui s'intègrent et qui ne coûtent pas cher.

M. GENDARME.- Je rebondis sur les petits services qui ne coûtent pas cher, dans un vote de budget, nous l'avons entendu ce soir, les grosses sommes financières font débat, les grands chiffres sont au centre de toutes les réflexions et passions, c'est bien légitime, mais derrière cela, il y a des équipes qui s'engagent, des services avec de plus petits budgets comme celui de la communication.

Dans l'abondance des chiffres délivrés par notre expert financier, nous avons souvent du mal à comprendre toutes les subtilités, mais j'ai compris pour autant et

le mot est simple : nous devons maîtriser les coûts et maîtriser les coûts, c'est aussi rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

L'objectif fixé en début de mandat est toujours au centre de nos préoccupations de toujours et doit se traduire par une volonté de communication sincère, de qualité, par des actions efficaces en se préoccupant toujours des budgets ; communiquer est aussi un acte démocratique, en rendant compte aux habitants de l'action municipale en temps réel et solliciter leur point de vue ; nous le faisons régulièrement avec l'édition de « La vie du conseil » après chaque conseil municipal ; il est important de reporter aux premiers intéressés les décisions les concernant. Mais communiquer c'est aussi informer plus globalement sur la vie de notre cité, nous le faisons également en publiant deux fois par an le magazine, véritable publication de la ville et des habitants et non l'organe de promotion de l'équipe en place ; le choix qui a été fait de traiter cette brochure en interne en lien avec l'ensemble des services et de le faire financer par la publicité est aussi une volonté très marquée de maîtriser les coûts ; en fait, ce magazine ne coûte rien ; il s'auto finance.

Communiquer, c'est aussi concerter, c'est une promesse faite et nous nous y tenons, nous concertons régulièrement les castels au cours de réunion publiques qui ont lieu environ deux ou trois fois par an, véritables espaces de démocratie où l'information se fait sous la forme d'un échange bilatéral et non unilatéral. Pendant les permanences, les élus, mes collègues adjoints sont là pour recevoir les concitoyens, que cela soit positif ou négatif nous l'acceptons ; par le biais d'un questionnaire de satisfaction prochainement, nous solliciterons à nouveau les castels pour qu'ils nous donnent leur évaluation sur nos deux premières années de mandat ; l'édition du code de la rue, cher à Mohamed REZZOUKI, est au centre de toutes nos conversations ; il est entièrement financé par un partenaire ; ce sont là des actions constructives qui ne coûtent rien ou 3 fois rien.

Communiquer, nous l'avons décidé, c'est aussi donner un libre échange, comme nous l'avons promis, nous l'avons fait ; les nouvelles technologie prendront de plus en plus le pas sur une communication efficace, avec la mise en route l'été dernier de notre site pour lequel je ne déploierai pas les services mis en place, l'espace citoyen où l'échange se fait plus volontaire, plus constructif, voire plus précis ; la finalisation en interne d'un service intranet, au niveau des services, là aussi, nous souhaitons que la communication soit réelle et juste ; c'est un nouvel outil de communication destiné aux agents municipaux qui comportera des informations intéressantes sur leur vie professionnelle et leur carrière ; nous avons aussi changer l'ensemble des panneaux lumineux et on peut y voir un numéro de téléphone toujours disponible pour la prise des informations ; un nouveau réseau d'affichage libre est en passe d'être installé et sera destiné aux associations qui souhaitent communiquer.

Pour conclure, ce budget alloué à la communication, un tout petit service, on en entend parler par le bouche à oreille, a été calculé au plus juste dans un souci de rigueur et d'efficience ; pas question de dépense somptuaire, mais une analyse et décision pragmatique ; en 2009, nous avons renégocié le contrat téléphonique

avec 20 % d'économie soit 20.000 € ; nous avons revu à la baisse les contrats d'entretien et de SAV des parcs informatiques, boîtes mail, etc., pour une économie de près de 20 % ; en chiffre cela représente aussi 20.000 € ; en 2010 si nous devons réitérer ces économies, nous le ferons sans l'ombre d'une hésitation car la maîtrise des coûts est aussi au centre de nos préoccupations principales.

La communication, pour aller dans le sens de ma collègue, c'est une équipe régulièrement renforcée de jeunes stagiaires en emploi aidé leur donnant plus d'accès à leur future carrière, avec une volonté commune de servir sans compter et sans autosatisfaction.

Un grand coup de chapeau pour tous ceux qui suivent sans dévier les chemins dessinés collégialement, afin que cette communication certes pas parfaite pour les esprits les plus critiques, mais certainement en passe l'être ; c'est pourquoi ce petit service, dans le cadre de mes compétences information et communication, avec ce que je viens de présenter, est une certaine évidence, presque parfaite : je ne vous coûte rien ; merci beaucoup.

MME MARTELLE.- Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, j'étais déjà intervenue en tant que conseillère municipale déléguée au commerce afin de signaler les actions envisagées dans le cadre du budget prévisionnel 2010 que Frédéric BARDOUX a rappelées : le marché couvert, 400.000 € prévus, l'aménagement de la place des Etats-Unis, c'est maintenant parti, 7 dossiers ont été envoyés à des investisseurs ; en dehors des actions très coûteuses, ce sont aussi des ouvertures de magasins : celle de Jules, et rue Carnot la nouvelle librairie ; à la demande des commerçants, le stationnement gratuit passe de un quart d'heure à une demi-heure, ce qui représente un cout de 3.000 € pour la collectivité ; dans la foulée, nous expérimenterons, avec l'accord des boutiques de Château-Thierry, une réorganisation du stationnement place des Etats-Unis et place Thiers ; le stationnement est un sujet qui préoccupe et fait beaucoup parler ; j'ai souvent entendu ici et là des craintes sur la suppression de places en centre ville ; or ce sont 20 places nouvelles créées Avenue Jules Lefebvre, 5 places rue Dugeon Lecart, 8 autres Quai Gambetta et prochainement 5 places rue Carnot.

J'évoquerai aussi la limitation des durées d'immobilisation des parkings lors des foires de printemps, d'automne ou lors des fêtes Jean de la Fontaine ; outre le stationnement, la fluidité de la circulation en centre ville est un élément clef d'attractivité pour le commerce ; à ce niveau, l'expérimentation des giratoires place Jean de La Fontaine a permis une très nette amélioration, la circulation se fait sans blocage ; je vous ai ici parlé des projets mais nous n'oublions pas les autres secteurs commerçants de la ville, de petites interventions sont prévues pour renforcer la signalisation routière et faire des reprises de voirie en haut de la Grande rue ; des opérations de nettoyage sont prévues avec les beau jours dans la partie piétonne ; pour nous, envisager le commerce c'est l'envisager sous toutes ses formes et dans sa globalité, car il fait partie des pôles d'attractivité de notre ville.

M. LE MAIRE.- Il était bien de rappeler que le budget, ce n'est pas des grandes masses mais des actions très précises ; après ces commentaires, avez-vous d'autres prises de parole ?

MME YONNET.- Je ne savais pas que la ville s'était transformée en régie publicitaire, merci pour ces pages de publicité individuelles.

Plus sérieusement, je vous livre la position du groupe Droite unie. Pour cette année encore, nous resterons vigilants sur le fonctionnement et nous ne voterons aucune création de poste, vous l'avez compris en début de mes interventions ; d'autre part, nous vous incitons à intensifier vos appels aux entreprises privées, celles qui peuvent encore investir ; nous apprécions particulièrement le plan d'investissement qui vise à développer l'attractivité de la ville mais aussi à la moderniser, nous partons du principe que pour ceux qui ont encore un peu de pouvoir d'achat, en l'occurrence les cadres même s'ils sont menacés de déplacements, vous avez tous lu ce type d'étude, il semble essentiel d'attirer toujours et encore, même si c'est très difficile, des cadres moyens et supérieurs sur la ville ; développer l'attractivité, les commerces, mais aussi les transports, sans transformer la ville en « Boboland », développer aussi les pistes cyclables.

En conséquence, je vous informe de la part d'Alain VERCAUTEREN et moi-même que nous nous abstiendrons cette année encore sur le budget eu égard aux efforts qui ont été faits, à la présentation faite par Frédéric BARDOUX et aux visées que vous nous avez exposé tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder au vote.

Résultats du vote :

Pour : 23

Abstentions : 8

M. LE MAIRE.- Des réponses n'ont pas été apportées à quelques-unes des questions et je voudrais apporter des compléments.

Sur la MAFA, il y a eu des fouilles, le résultat a été obtenu, un accord avec la communauté de communes concernant la maîtrise d'ouvrage ; nous sommes sur un legs, non seulement nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, mais il est aussi nécessaire de se mettre d'accord avec la communauté de communes, qui investira le lieu ; lors du vote du budget hier, 1 M€ a été inscrit par la communauté de communes pour y transférer l'Office du tourisme et les annexes ; dans quelques jours, nous recruterons un maître d'œuvre ; les dossiers de demande de subvention ont été faits et pour celles et ceux qui s'inquiètent, le financement de la MAFA est assuré ; le dossier est lourd mais il sera engagé ; nous espérons terminer pour la fin de l'année 2011.

Quelques éléments par rapport au Palais des Rencontres : il est vrai que nous avons pris une délibération pour solliciter l'avis du Conseil Régional et avons rencontré voici quelque temps la directrice de la culture ; après les élections, elle est venue nous voir pour faire le point sur ce projet : dans quelques jours, nous aurons la position du Conseil Régional de Picardie sur ce que sera son implication financière et dans quelles conditions ; il nous a déjà fait savoir qu'il fallait que le projet s'inscrive dans une dynamique culturelle du sud de l'Aisne ; je comprends qu'il y ait beaucoup d'impatience, vous avez raison quand on connaît son état.

Concernant le CFA, une étude est engagée ; nous avons la ferme volonté de pouvoir concrétiser également cet investissement, je le dis ici de manière précise ; ces investissements ne pourront être réalisés que quand nous aurons réussi concrètement à faire quelques cessions ; je ne vais pas les citer, mais des cessions sont prévues, des contacts ont été pris, la ville Château-Thierry est une des villes qui a le plus de propriétés : 110 propriétés, autant que Soissons ; 35.000 habitants sur Soissons et 120 bâtiments sur Soissons ; sans faire le procès de personne, si ces bâtiments étaient en bon état, il n'y aurait pas trop de travail, mais ce n'est pas le cas, vous savez tous l'état de vétusté de nos bâtiments ; le CFA ne sera réalisé que si nous mettons en œuvre des cessions telles qu'elles sont prévues ; je voudrais rassurer celles et ceux qui attendaient avec impatience les conclusions négatives pour la maison Alzheimer, cela sera concrétisé dans les jours qui viennent, nous vous tiendrons informés.

Par rapport au débat tel qu'il s'est engagé, j'aimerais bien comprendre, il est vrai que maintenant ce n'est plus un seul groupe mais deux groupes ; d'un côté, on dit que l'on veut avoir une vision jusqu'à la fin du mandat, Jean-Marie TURPIN, et d'un autre côté, on voudrait savoir de manière précise aujourd'hui ; Frédéric BARDOUX ne l'a pas dit beaucoup en insistant, mais ce budget est pluriannuel, c'est déjà une première orientation ; il est dommage que vous n'ayez pu être présent lors de deux projections publiques sur la programmation des équipements, Mme YONNET était présente, les choses sont planifiées ; cet exercice me convient et nous pourrons le refaire avec les habitants car nous avons le souci de l'information et de les associer.

Par rapport au budget en tant que tel, j'ai bien entendu, il est vrai que les temps sont durs, difficiles, pas seulement pour les collectivités, je pense d'abord aux ménages, aux chômeurs, à celles et ceux qui sont dans la pauvreté, c'est pourquoi j'apprécie la remise aux chiffres faite par Frédéric BARDOUX par rapport aux nécessaires solidarités avec le CCAS ; le premier devoir, comme au Conseil Général, c'est de tout mettre en œuvre pour limiter les effets dramatiques de la crise sur les plus bas salaires, pas d'augmentation de la fiscalité et même sur Château-Thierry, il y aura une baisse de la taxe d'habitation pour la majorité des habitants ; cela sera un élément fort grâce à ce qui a été mis en œuvre par le Conseil Général ; on le passe sous silence, il n'y a pas d'augmentation d'impôt, tournez la page il n'y a rien à voir, circulez.

Le deuxième élément est le désendettement de la ville, il est engagé grâce aux cessions que nous ferons, car nous savons que cela nous permet de dégager des marges de manœuvre également : tout le monde a bien entendu et pas seulement depuis cette année que l'effet ciseau est en route ; j'ai bien aimé l'intervention de Monsieur GENDARME, il faut continuer de baisser nos dépenses de fonctionnement, l'économie d'énergie, avoir des voitures qui polluent moins, qui consomment moins ; avoir des services plus performants, on passe rapidement en disant « travaux en régie », ce sont des réalités et nous attendons beaucoup de nos services, beaucoup des agents municipaux ; je dois vous dire qu'en retour, nous ne sommes pas déçus, mais nous devons aller plus loin.

Ce budget n'est pas le budget idéal, c'est un budget de résistance, comme au Conseil Général, par rapport à la crise et aussi à la réforme des collectivités territoriales et là-dessus, Monsieur TURPIN a raison, c'est pourquoi dans nos projets, il n'y a aucun projet somptuaire, aucun effet d'annonce qui ne verra pas le jour ; on n'est pas là par rapport à la salle de spectacle, on n'est pas là aussi dans l'ouverture du musée de l'Hôtel dieu annoncé à plus de 10 M€ qui va ouvrir dans quelques jours ; des projets concrets, précis qui mettent du temps à se mettre en œuvre et je comprends l'impatience de certains ; cela fait deux ans que nous sommes là, il faudrait que tout soit terminé ; eh non, il faudra encore attendre 4 ans, et comme c'est fluide, comme cela avance, cela se fera naturellement ; un mandat se juge à la fin, les premiers effets sont là ; nous aurions aimé aussi pouvoir avancer plus vite, maintenant la ville est en mouvement, comme autour des giratoires, et Bruno BEAUVOIS nous dit pour aller plus loin dans le mouvement, c'est le tour du giratoire de la poste.

On souhaiterait qu'au-delà des véritables préoccupations, ce que peuvent vivre nos concitoyens ici, j'ai parlé de résistance, nous avons du courage et nous sommes dans la contre attaque ; nous ne voulons pas subir tous ses effets, nous ne sommes pas dans la morosité, nous sommes dans l'enthousiasme ; ce budget malgré ce qu'on a pu le dire est offensif ; je remercie Frédéric BARDOUX sans m'appesantir, je vous garantis qu'ils font un vrai tandem avec Madame POTIN que je tiens à saluer pour son professionnalisme, sa compétence, sa disponibilité. Maintenant que le budget est voté, il faudra que le service financier s'y mette, ils ont fait un travail : Marie POTIN, Stéphan AMELOT, Nathalie BOQUILLON, Arlette BUCQUET, Christelle PERRIN, il faudrait leur transmettre les remerciements de l'ensemble du conseil municipal pour l'importance du travail qui a été fait.

M. TURPIN.- Une information qu'on vient d'avoir que je n'avais pas, il vient d'être annoncé 1 M€ voté au budget de la communauté de communes pour la MAFA : est-ce que cela veut dire que le projet MAFA coûte 1 M€ ?

M. LE MAIRE.- Non, l'estimation qui en a été faite, c'est 1,6 M€

M. TURPIN.- Pas plus, compte tenu des problèmes de fondations ?

M. REZZOUKI.- Cela reste à confirmer ; pour le moment, l'estimation est 1,6 M€ sans aménagement structurant.

M. TURPIN.- Avec une démolition complète ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. TURPIN.- Cela m'étonnait un peu.

M. REZZOUKI.- On préserve le fronton, la bâtisse, on n'enlève que les planchers.

M. LE MAIRE.- C'était l'étude de l'architecte, avec 3 scénarii ; nous avons choisi le moins cher, d'une part car il correspondait à la situation politique nouvelle car dans un des scénarii envisagés, il y avait le transfert d'une partie des activités de la communauté de communes ; comme la communauté de communes a investi rue Vallée et qu'elle récupèrera l'Office de tourisme, c'est ce scénario qui a été mis en œuvre et sera concrétisé ; l'architecte des bâtiments de France ne donne pas

beaucoup de latitude, il est d'accord pour démolir la façade avant qui n'a aucun aspect architectural à conserver ; il faut garder la façade.

M. TURPIN.- Dès que l'on touche à quelque chose en urbanisme, on touche à autre chose ; dans ce cas, que deviendra le bâtiment Grande rue ?

M. LE MAIRE.- Tu touches un élément : le bâtiment Grande rue a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines ; quand les choses avanceront, car on ne va pas mettre la communauté de communes dehors, nous ferons une opération tiroir et nous vendrons l'immeuble Grande rue.

M. TURPIN.- Il faut démolir, car on peut construire dessus des logements en gagnant de la place sur les côtés, on pourrait redynamiser le cœur de ville et recréer le cœur de ville, permettre aux habitants de revenir et avoir plus de population en cœur de ville.

Budget annexe restauration 2010.

M. BARDOUX.- On ne peut pas ne pas parler de la cuisine centrale ; le budget de fonctionnement connaît une progression importante des dépenses de personnel liée à des titularisations et travail à temps partiel devenu à temps complet ; stabilité des recettes, forte progression du déficit mécaniquement qui va passer de 192.000 € à 226.000 € ; nous avons constaté que le déficit de la cuisine centrale progressait de façon rapide au cours des années, à chaque nouveau service créé au sein de la cuisines centrale, on a parlé du portage de repas pour le week-end qui se fera peut-être le vendredi après-midi sur des horaires décalés, j'appelle à une bonne évaluation des impacts financiers car on est face à un accroissement de ce déficit qu'il faut savoir contrôler correctement ; si on l'accepte, il faut s'assurer que cela ne soit pas quelque chose qu'on ne maîtrise pas.

Nous avons un certain nombre de contrats de la cuisine centrale faits avec des extérieurs et sur ces contrats, la ville de Château-Thierry est obligée de compléter, on n'arrive pas au prix de revient des repas et on crée du déficit à chaque nouveau contrat signé ; pour les investissements, il y avait deux années d'investissements lourds sur plusieurs tranches faits l'année dernière et la précédente, cette année 40.000 € sont prévus : achat de matériels et réfection d'un ou deux offices en fonction des chiffrages.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Tarifs municipaux - Séjours été.

M. BEAUVOIS.- Cette délibération concerne les tarifs dans les différents séjours, nous avons repris les grilles de l'an dernier ; avez-vous des questions sur ces séjours et ces tarifs ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Le fait de maintenir les tarifs montre cette volonté de solidarité, cela a été dit tout à l'heure, à travers des actions dans les écoles.

URBANISME

Acquisition des parcelles cadastrées AS 520, AS 522 et AS 929 (rue du Paradis)

MME JACOB.- La ville se propose d'acquérir 156 m² de trottoir rue du paradis dans le cadre d'un aménagement de voirie prévu de longue date ; c'est une acquisition à l'euro symbolique, l'estimation des domaines est de 4.990 € ; les frais de mutation sont à la charge de la ville ; c'est opéré par Maître PELE.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE.

Contrat global pour l'eau de la région de Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'autoriser le maire à signer ce contrat qui rassemble l'ensemble des partenaires ; vous l'avez eu, avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée – Modification.

M. REZZOUKI.- On revient sur les délibérations prises antérieurement, nous sommes en réajustement du code des marchés publics en fonction des seuils qui peuvent être modifiés ; le Conseil d'Etat a annulé les dispositions d'un décret qui relevait le seuil de 4.000 à 20.000 €, seuil au deçà duquel le marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable ; ce décret a été annulé par le Conseil d'Etat, le règlement de consultation interne en ce qui concerne les marchés publics vous est joint en annexe page 16 précisant les différents seuils et modalités en matière de publicité et formalités mis en œuvre ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Marchés publics – Dispositif d'insertion professionnelle et recours aux clauses sociales.

M. REZZOUKI.- A défaut de retombées du plan de relance sur le territoire et du grand emprunt qui ne risque pas d'être très bénéfique non plus pour le sud

de l'Aisne, la ville investit depuis deux ans, le budget de cette année le confirme, avec de gros investissements qui représentent 73 % des investissements sur le plan national ; la ville de Château-Thierry forme des projets qui vont être lancés sur son territoire et veut également être le soutien économique des entreprises qui répondent à ces opérations et projets ; cet investissement économique, nous en attendons à un moment ou un autre une récupération sociale, c'est-à-dire surtout un maintien de l'emploi, de l'activité sur le territoire ; quand on engage 4, 5, 6 M€, ce sont en règle générale des entreprises locales qui répondent au marché public, qui sont attributaires, qui font de l'emploi et génèrent de l'emploi.

Nous avons voulu au travers de la délibération qui vous est présentée mettre en œuvre tous les moyens possibles et imaginables afin d'inscrire la commune dans ce qu'on pourrait qualifier d'une économie sociale et solidaire ; au-travers des marchés publics, on s'appuie sur un article 14 qui nous donne la possibilité d'insérer ou d'avoir recours aux clauses sociales pour dégager des heures d'insertion socio professionnelle ; quand on attribue un marché public à une entreprise, on veut que cette attribution à un moment ou un autre génère également des heures d'insertion sociale, de l'emploi, de la formation ; la convention que la ville de Château-Thierry signerait est un dispositif avec le PLIE : l'ensemble des marchés fera l'objet de cette inscription, on obligera les entreprises à dégager des volumes horaires d'insertion sociale ; ces heures seront centralisées et suivies par le PLIE.

Au-travers de la commande publique ; il s'agit simplement de développer des heures et donner la possibilité au PLIE d'inscrire des personnes en recherche d'emploi, à les réinsérer sur les marchés qui auront été octroyés par la ville de Château-Thierry plus particulièrement. Ce dispositif peut être déployé sur l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés sur le territoire du sud de l'Aisne : la communauté de communes, le syndicat d'assainissement, qui en a fait et commence à en faire l'expérience ; en rappel et exemple, la station d'épuration pour un montant de 12 M€ ; l'investissement sur le territoire permettra de générer 4.500 heures permettant l'insertion socio professionnelle, c'est-à-dire des heures que l'on va pouvoir octroyer à des personnes qui seront en recherche d'emploi ou en recherche de qualification, de formation.

Dernier exemple, le marché de chaufferie qui sera lancé à partir du 1er mai, nous dégagerons sur le marché de la ville 2 000 heures d'insertion socio professionnelle.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Une remarque : c'est une bonne initiative de mettre ce dispositif dans les appels d'offres, dans le cadre d'une démarche de mieux disant social ; on l'avait fait auparavant quand Greenfield s'est construit ; on avait demandé aux investisseurs et constructeurs des actions de formation des demandeurs d'emploi longue durée qui étaient inscrits et cela avait été fait ; le faire de manière systématique et faire en sorte que l'ensemble des institutions du sud de l'Aisne le fasse, cela ne peut être que bénéfique et cela va obliger les grands donneurs d'ordre qui s'intéressent rarement au territoire sur lequel ils interviennent d'être plus présents ; ce sont les grands donneurs d'ordre qui répondent, c'est la sous-traitance

de sous-traitance et derrière se passe ce qui se passe ; c'est une bonne initiative ; cela ne va pas régler les problèmes d'emploi, on est d'accord, ce n'est pas le rôle de ce dispositif mais si cela incite et pousse dans une démarche d'insertion, cela peut être une démarche favorable.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Grosses réparations scolaires – Demande de subvention.

M. REZZOUKI.- Une correction doit être apportée sur la délibération ; nous n'avons pas encore signé le Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) ; la demande de subvention est portée toujours au niveau du Conseil Général mais pas forcément dans le cadre du CDDL.

C'est à hauteur de 5 % au Conseil Général pour l'inscription des grosses réparations scolaires ; Madame JACOB l'a rappelé tout à l'heure, la politique en matière de travaux et la volonté de la municipalité sont très simples : les investissements d'aujourd'hui doivent générer des réductions de coûts de fonctionnement dans l'avenir ; c'est au travers de ces grandes réparations scolaires où l'on concentre les travaux sur une ou deux écoles, cette année, l'école qui fera l'objet d'une attention plus particulière est l'école des Filoires ; n'est pas précisé le montant des autres inscriptions et interventions, qui sont l'école des Vaucrises Mauguins, l'école des Vaucrises Hérissons, l'école des Blanchard, pour la réfection de l'ensemble des sanitaires ; nous avons voulu tenir compte d'un nouveau critère qui était les conditions d'accueil et surtout les conditions d'hygiène et de salubrité des enfants dans ces établissements ; ce n'était pas le cas partout ; et également toujours en rapport avec l'hygiène, la salubrité et la sécurité, c'était de procéder à des travaux d'étanchéité de l'école primaire de la Madeleine : 120.000 €, confondus dans l'enveloppe de 592.000 € ; la demande de subvention s'élève à 5 % du montant hors taxes des travaux, demande faite au Conseil Général comme d'habitude et non dans le cadre du CDDL.

M. BENTZ.- Avez-vous pris en compte l'accessibilité des personnes handicapées dans ces travaux ?

M. REZZOUKI.- Pas dans le cadre des grandes réparations scolaires.

M. BENTZ.- Dans les travaux d'hygiène par exemple ?

M. REZZOUKI.- A l'école des Mauguins, un toilette handicapé sera créé dans le préau ; les opérations d'accessibilité quand on les réalise dans les grandes réparations scolaires sont dans celles-ci mais sinon, cela fait l'objet d'une inscription bien particulière ; avez-vous des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Aménagement des réseaux Quai Gambetta / Rue Louis Flamant Approbation du projet de l'USEDA et participation financière de la ville.

M. REZZOUKI.- C'est la régularisation d'une opération que l'on aurait dû passer au conseil municipal de septembre 2009, la demande de subvention à l'USEDA concernant le projet d'aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique sur le quai Gambetta ; cela avait été présenté dans le cadre de la commission travaux de septembre 2009, mais un petit oubli a fait qu'elle n'a pas été présentée au niveau du conseil municipal ; s'il n'y a pas d'observation particulière, autant être très transparent, les travaux sont bien engagés, pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué !

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

M. DUCLOUX.- Afin d'aider les clubs sportifs employant un salarié, nous vous proposons d'allouer une avance au niveau des finances de ces clubs pour une répartition de 4.000 €, sur les 7 associations employeur : bien sûr, nous délibérerons une 2ème fois au cours du second semestre ; nous décidons de verser 28.000 € aux 7 associations qui emploient un salarié.

MME YONNET.- Nous restons sur la même position, non pas que nous soyons opposés aux salariés, voici une semaine je n'étais pas d'accord avec le compte-rendu « La vie du conseil » de la dernière fois quand vous avez interprété mes propos, donc je le répète clairement : nous ne souhaitons pas que la collectivité prenne en charge les salariés des associations par le biais des subventions; les subventions aux associations sont une chose, le salaire versé par l'association à la limite ne nous regarde pas, mais subventionner des salaires sur le dos de la collectivité, nous ne le souhaitons pas et nous voterons contre, non pas contre les associations mais contre ce geste qui consiste à payer un salaire au nom de la collectivité aux associations.

M. DUCLOUX.- Je prends acte, nous ne sommes pas du tout d'accord sur cette façon de penser, ces emplois ont été aidés par le Conseil Régional ; pour ne pas alourdir les cotisations de ces associations, la municipalité souhaite abonder cette aide du Conseil Régional.

M. JOURDAIN.- C'est même une des conditions que le Conseil Régional impose pour pouvoir attribuer la subvention.

MME YONNET.- Excusez moi, mais le Conseil Régional fait ce qu'il veut, ce n'est pas mon problème, mais j'interviens au titre de la commune, que cela soit condition ou non du Conseil Régional, j'estime que les castels n'ont pas à avoir sur leurs épaules le montant du salaire dévolu aux personnes employées par des associations.

M. DUCLOUX.- Je le comprends, mais nous ne souhaitons pas alourdir les finances des clubs et pour ce faire, nous les aidons pour chaque adhérent de ces club puisse profiter de l'encadrement professionnel d'une personne ; c'est la volonté municipale d'accompagner par des professionnels la formation des jeunes castels.

M. JOURDAIN.- A l'intention de Madame YONNET, j'ajoute que ces salariés participent à l'intérêt général par les missions que l'on leur demande d'exécuter dans le cadre de ces contrats.

MME YONNET.- Je ne nie pas qu'ils participent de l'intérêt général et collectif, mais je dis que ce n'est pas aux castels de supporter le poids ; vous n'êtes pas d'accord, c'est notre orientation, vous avez la vôtre, nous avons la nôtre pour les castels, nous ne sommes pas favorables à cela.

M. DUCLOUX.- Nous prenons acte.

M. LE MAIRE.- Au-delà du débat strictement financier, c'est un débat qui est largement politique ; aujourd'hui, il est anormal que le bénévolat fasse tout, il est fatigué, on ne peut pas tout avoir ; s'occuper d'une équipe de sport, s'il n'y a pas le soutien de professionnels, vous allez avoir un bon nombre d'associations qui vont arrêter ; aujourd'hui hélas, c'est aux collectivités de venir en soutien de l'action, pas seulement des associations mais de l'intérêt général, des formations sportives ; si la municipalité ne vient pas en soutien des associations, nous nous ferons plus de club de basket, de foot, de natation, car il n'y aura personne pour les encadrer ; on peut le regretter, mais c'est ainsi.

M. DUCLOUX.- Au-delà, ce sont des gens qui ont des diplômes plus élevés que des bénévoles et qui donnent une formation nettement supérieure ; si l'on veut faire acquérir à ces enfants les bons gestes, la bonne discipline, je pense qu'il y a besoin de ces professionnels dans les clubs ; si l'on ne veut pas augmenter la cotisation, je le répète, car c'est très bien d'avoir des professionnels dans les clubs, mais si l'on augmente et que l'on double la cotisation, il y aura beaucoup moins de monde dans les clubs.

MME YONNET.- Ce sont eux qui s'occupent de la discipline dans les clubs de foot ?

M. DUCLOUX.- Je viens de passer deux heures avec les clubs de foot de la région de Château-Thierry, on avance doucement, je peux vous le dire, mais on avance.

M. LE MAIRE.- On connaît votre position, Madame YONNET, sur le foot ; cela interpelle beaucoup de monde.

MME YONNET.- J'aime bien répéter, on a des trous de mémoire.

M. DUCLOUX.- Ne croyez pas que l'on ne fasse rien avec le foot.

MME YONNET.- On fait beaucoup de choses avec le foot.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 29

Contre : 2 (Groupe « Droite Unie »)

Subventions 2010 aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Nous avons voté tout à l'heure au budget primitif 77.700 € ; nous souhaitons faire une avance de 50 % de la subvention 2009, vous avez la subvention, pour après faire le calcul et avoir le solde au mois de septembre de cette année dans le deuxième semestre ; vous avez les sommes qui seront allouées à toute les associations sportives sur Château-Thierry qui ont fait une demande de subvention en 2010.

MME YONNET.- Nous voterons toutes les lignes, sauf le foot ; c'est ce que je voulais dire exactement : oui à tout sauf le foot.

M. LE MAIRE.- Ce sera repris comme tel dans « la vie du conseil ».

Résultats du vote :

Pour les 2 clubs de football : 29 voix pour et 2 voix contre

Unanimité du Conseil municipal pour les autres clubs

EDUCATION JEUNESSE

ALSH – Rémunération des animateurs

M. BEAUVOIS.- La ville de Château-Thierry depuis l'été 2009 a repris en gestion les ALSH ; j'en suis fier car avant, la fonction éducative de l'ALSH était confiée à un organisme privé sans but lucratif ; aujourd'hui, cela revient à un organisme public ; en tant que spécialiste de l'enseignement, je suis content que cela soit une collectivité territoriale qui gère les ALSH de la ville.

Comme l'an dernier, je vous propose de fixer l'indemnité journalière sur les références des collectivités territoriales ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Projet social du centre social La Rotonde.

M. BEAUVOIS.- Il est arrivé à échéance fin 2009 ; il faut réécrire un nouveau projet social pour la période 2010-2013 reposant sur l'enfant, l'adolescent, la famille et les associations ; par rapport à l'ancien projet, des évolutions au niveau des familles : on mettra en place des formations pour les mères de famille au premier secours, gratuites ; elles pourront passer leur diplôme de premier secours gratuitement ; on a une augmentation du nombre d'associations qui tiennent des permanences et des réunions à la Rotonde ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Aménagement du Parc Saint-Joseph – Demande de subvention à la Caisse d’Allocations Familiales.

M. BEUVOIS.- Si vous êtes passés devant le parc Saint-Joseph, vous avez pu voir que l'on commence à le nettoyer ; on avait signé un bail emphytéotique sur 18 ans à 1 € de location par an ; suite à ce bail je demande une subvention à la Caisse d’Allocations Familiales de 40 % sur l'équipement du futur parc Saint-Joseph, qui sera le grand parc de ville de notre commune ; avez-vous des questions ?

MME YONNET.- Si la Caisse d’Allocations Familiales ne donnait pas les subventions, quel est le plan B ?

M. BEUVOIS.- Là-dessus, je dois avouer que l'on n'y avait pas pensé au début, c'est dans une réunion où il y avait la Caisse d’Allocations Familiales, qu'elle nous a dit « vous savez que vous pouvez demander 40 % ? » ; nous avons foncé là-dessus.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

REMERCIEMENTS

M. LE MAIRE.- Quelques remerciements : la fanfare de Chézy sur Marne à l'occasion d'un magnifique concert au profit des familles sinistrées avec 8 autres groupes du sud de l'Aisne, l'INSEE pour la formation des agents recenseurs ; Sud Est Hélicoptères, on ne les remercie pas, ils ont laissé des pancartes partout, c'est nous qui les enlevons ; quand on aura mis en œuvre les panneaux libre information, nous espérons que les affiches ne survivront pas sur toute la ville et apportent de la pollution visuelle.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.

Motion pour l'institution d'une journée de la Résistance.

M. BEUVOIS.- Je vous propose une motion sur la journée de la Résistance et sur les détails du Conseil de la résistance qui a mis en place un certain nombre de services publics et la Sécurité Sociale.

Je fais une digression qui concerne toujours le service public pour vous parler quelques minutes de l'école des Vaucrises ; dans cette motion, nous sommes en plein dans la défense du service public ; nous avons été alertés sur une possibilité de fermeture de classe à l'école maternelle des Vaucrises Hérissons et une mise sous surveillance des effectifs de la place Thiers et de l'école maternelle de la Madeleine ; nous avons eu une mobilisation des parents que nous avons soutenue en leur offrant un transport en autocar pour les accompagner à Laon le jour du conseil ; nous avons rencontré l'adjoint à l'inspectrice d'Académie, nous sommes dans une situation désespérante quant à l'importance du service public accordée par nos ministères. Pour justifier la fermeture, nous avons eu le droit à un savant calcul, on nous a expliqué qu'il y avait 28 écoles maternelles à Château-Thierry, que l'éducation nationale considère qu'il doit y avoir 25 élèves par maternelle et que les 28 écoles ont une moyenne de 24 ; il manque un élève par classe fois 28, cela fait

plus que 25, il y a donc une classe en trop pour Château-Thierry et il faut fermer une classe ; c'est le raisonnement, elle m'a dit « mais si vous voulez vraiment défendre les Vaucrises Hérissons, on peut fermer une classe dans une autre école ; cela ne pose pas de problème ».

C'est complètement inacceptable ; c'est l'avenir de nos enfants, on nous parle du budget de l'Etat, on dit qu'il faut supprimer 40.000 fonctionnaires ; je n'ai jamais entendu qu'il fallait revenir sur le bouclier fiscal ou les dépenses de sondage de l'Elysée ou le niveau de vie de l'Elysée ; il faut supprimer du fonctionnaire dans l'éducation nationale, dans la police, la gendarmerie, au niveau du Ministère de la justice, on supprime partout le socle de notre République.

Suite à cette introduction, je vous propose de voter une motion pour l'institution d'une journée de la Résistance ; on rappelle l'œuvre de Jean MOULIN, mais surtout l'œuvre du conseil national de la résistance qui a mis en place le SMIC, les comités d'entreprise, la Sécurité Sociale et un certain nombre d'étatisations de services comme EDF, la SNCF, certaines banques et Renault aussi à l'époque ; ce conseil national de la résistance avait formé le socle du système français, ce qu'on appelle le modèle social français a été formé par le conseil national de la résistance, notre modèle républicain ; aujourd'hui, il faut voir qu'avec la crise, même avant la crise, on part vers une libéralisation à marche forcée de notre société, de notre pays qui est aux antipodes de ce qu'avait voulu le conseil national de la résistance ; je propose au conseil municipal de soutenir l'initiative de l'association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance et de demander au Président de la République de faire instituer une journée de la Résistance ; avez-vous des questions autant bien sûr sur cette proposition que sur mon introduction ?

MME YONNET.- C'est la résistance aux réformes ?

M. BEAUVOIS.- Non, c'est la résistance à la casse.

M. REZZOUKI.- Au maintien du pacte républicain.

M. BEAUVOIS.- Si vous considérez qu'enlever des profs, des policiers, des infirmiers, c'est une réforme, nous n'avons pas les mêmes valeurs ni la même définition de la réforme, il me semble qu'un ancien premier Ministre de droite a tenu les mêmes propos voici quelques jours, un vendredi après-midi.

MME YONNET.- Vous ne voulez pas conduire les conseils municipaux ?

M. BEAUVOIS.- Ce ne sont pas que les propos du conseil municipal, il est partagé par un certain nombre de Français ; quand on voit le résultat des régionales, il y a une très large majorité des Français je pense qui désapprouve les réformes et veut garder un modèle français juste avec une certaine éthique sociale.

MME YONNET.- Je ne suis pas sûre que sur le vote des régionales, nous sommes tout à fait d'accord vu la montée de l'extrême droite ; je ne me réjouirai pas des votes obtenus aux régionales.

M. JOURDAIN.- Il ne faut pas abîmer cette belle motion avec ces considérations.

MME YONNET.- Je veux dire par là que le fond est intéressant dans le sens où tout ce qui est écrit sur ce a été mis en œuvre après la libération, je suis d'accord, ce n'était pas la peine de monter sur vos ergots, Monsieur JOURDAIN.

Le droit au vote des femmes, le droit à la culture, à l'éducation pour tous, on ne peut être opposé, mais c'est la manière dont la motion est rédigée ; si j'ai posé la question « résistance de quoi » c'est pour le préciser ; vous dites résistance à la casse, je suis toujours en faveur de tout ce qui a été écrit mais pas de façon réductrice. Nous sommes d'accord là-dessus, le fond est bien clair mais c'est juste le libellé ; c'est la confusion philosophique qu'il peut y avoir là entre la Résistance et la résistance à ce que vous appelez la casse ; je ne suis pas d'accord avec toutes les réformes, je n'ai pas à m'exprimer ici, ce n'est pas le lieu, c'est simplement le libellé, mais sur le fond, je suis d'accord bien évidemment.

M. LE MAIRE.- Vous allez voter la motion ? On fera voter sur le texte.

MME YONNET.- C'est l'interprétation qui a été donnée quand j'ai posé la question : résistance à quoi ?

M. LE MAIRE.- On passe au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

MME LEFEVRE.- Je termine par une note printanière ; je fais un bilan du repas de printemps des personnes d'âge de la semaine dernière, le 29 mars au Palais des Rencontres, une réussite totale, ambiance chaleureuse jusqu'à 18 heures ; cela s'est passé avec unanimité des personnes d'âge qui sont satisfaites autant au niveau ambiance que saison car le printemps était là ; l'accès au Palais des Rencontres a été facilitée ; dès juin 2010, nous travaillerons sur le prochain repas des personnes d'âge, certainement au printemps 2011 ; nous retravaillerons sur l'organisation du repas et la distribution des colis ; le repas a eu lieu, les colis sont distribués, il n'y a pas de souci ; la rumeur a été une rumeur.

M. LE MAIRE.- J'avais cru lire dans certaines parutions qu'il était abandonné

MME LEFEVRE.- Il a bien eu lieu et c'était super comme prévu.

M. LE MAIRE.- On n'a pas le droit d'écrire tout et n'importe quoi, les faits rattrapent la réalité, et je voudrais remercier l'ensemble des partenaires qui ont travaillé à ce succès ; la politique, ce n'est pas dire des mensonges, c'est clair.

MME BOUVIER.- On termine sur une note printanière.

M. LE MAIRE.- Vous partagez mon point de vue de dire que la politique, ce ne sont pas des mensonges ; je vais laisser la parole aux citoyens s'ils ont des questions à poser.

(La séance est levée à 22 heures 10)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Dominique DOUAY